

PROGRES DU GOLFE

Publié par la Cie du Progrès du Golfe

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN

Imprimé par l'Imprimerie Gilbert, Limitée.



Au port de Rimouski

REFLEXIONS EN LIBERTE

LIMITATIONS ABUSIVES DU DROIT DE PROPRIETE

Ce n'est pas la première fois que nous revenons sur le sujet des prohibitions d'aliéner dont l'Etat grève les biens-fonds afin d'assurer arbitrairement la sauvegarde de ses droits de créancier... teneur ou prêteur. On s'aperçoit déjà, depuis quelques années, qu'une multitude de ventes, de donations, de transports ne valent peut-être pas le papier sur lequel ces mutations de propriété ont été écrites, entachées qu'elles sont de nullité en vertu d'un certain article de la loi des droits sur les successions, dont les effets, durant au moins vingt-cinq ans, ont été généralement ignorés.

De même, pour que le gouvernement ne perde rien des droits imposés sur la vente des biens de faillite, est-il impossible de faire enregistrer tout titre quelconque d'adjudication d'un syndic, tant que le certificat du percepteur attestant le paiement des droits n'a pas été émis et enregistré.

Ces entraves, entre plusieurs, à l'exercice du droit de propriété, loin de tendre à diminuer, ont été augmentées en ces dernières années par les contrats de prêt de l'Office du Crédit Agricole du Québec qui, selon leur teneur, prohibent et rendent nulle toute aliénation des immeubles gagés ou hypothéqués, sans le consentement exprès et formel de l'Office.

Dès la première année des opérations du Crédit Agricole provincial, les notaires du district de Rimouski ont unanimement protesté contre l'insertion de la clause de prohibition d'aliéner dans les actes de prêt.

Nous comprenons que le but d'une telle interdiction infligée à des milliers de cultivateurs est de ne point permettre à d'autres qu'à des cultivateurs sérieux et bona fide de bénéficier des deniers de la province prêtés pour fins agricoles et non de spéculation.

UNE INDUSTRIE A EXPLOITER

Notre érable redeviendra bientôt sujet d'actualité puisque, avec les premiers beaux jours du printemps, sa généreuse et savoureuse sève va de nouveau commencer à couler des chalumaux.

Il est aisé de démontrer que de toutes les industries agricoles de la province de Québec qui sont appelées à faire la richesse des ouvriers de la terre la culture de l'érable et son exploitation, scientifiquement commercialisée, est l'une des plus alléchantes et des plus rémunératrices.

L'histoire de notre érable et de notre industrie sucrière est assez intéressante et remonte aux sources de nos annales historiques puisque, dès les débuts de la colonie canadienne, on a constaté que les sauvages savaient tirer parti de l'arbre à sucre.

par où s'écoule la sève généreuse et toujours féconde. Cette anomalie s'explique jusqu'à un certain point par le défaut des marchés nécessaires à l'écoulement des produits et des sous-produits que l'on a trouvés depuis quelques années.

SAGESSE D'UN SAUVAGE

On parle de guerre; le monde est inquiet. Les nations sont dans l'attente de tragiques événements. Nos stratèges en pantoufles s'en donnent à cœur-joie; les stratèges si nombreux, si implacables, de la dernière guerre, ils étaient catégoriques dans leurs jugements sur les divers mouvements des armées alliées.

De toutes les réflexions qui se sont faites, chez nous, sur la guerre en général, j'en ai retenu une qui peut être assurément jugée comme la plus intelligente, la plus logique, la plus naturelle.

Ce sauvage, c'était Kondiaronk — « le Rat », — un chef huron de Michilimackinac qui joua un rôle considérable au cours d'assises des tribus indiennes du Nord tenues à Montréal en 1700 et qui furent convoquées par le baron Charles Lemoyne de Longueuil.

Le Rat était un caractère, et c'était un orateur. On a dit qu'il était le seul homme qui put tenir tête au comte de Frontenac. Il avait sur la solidarité humaine des idées les plus élevées, que les chefs des grandes nations européennes d'aujourd'hui pourraient méditer par le temps qui court.

« Vois-tu, mon frère », disait-il au baron de La Hontan, « nos chiens s'accordent parfaitement bien avec les chiens des Iroquois et ceux des Iroquois avec ceux des Français. Je ne sache point que les animaux de la même espèce se fassent la guerre à l'exemple des hommes qui paraissent moins naturels en cela que les bêtes.

Le Rat mourut peu après avoir assuré par sa sagesse la paix indienne de 1700. Il eut des funérailles solennelles dans l'église de Montréal et fut inhumé dans l'église même comme le sont les pasteurs.

A notre époque troublée par la guerre, il est bon de rappeler la sagesse de ce sauvage qui fut un véritable apôtre de la paix puisqu'il contribua à faire cesser pour toujours les terribles guerres indiennes qui pendant un siècle ensanglantèrent le sol canadien.

RIEN DE NOUVEAU...

En suivant les péripéties d'une guerre totale comme celle qui, chaque jour, menace de s'étendre à l'Europe entière, on est étonné de constater combien les innovations dont on annonce les terribles développements, ne sont pas, en définitive, des innovations.

Ainsi, croirait-on que les gaz asphyxiants présentement employés comme arme de guerre sont une invention indienne? On en aurait le dessin fait au XVIIe siècle, d'après le récit d'un Huron, par Jacques Cartier, d'un combat d'indiens où des nappes de gaz asphyxiants foudroyèrent une troupe de guerriers.

Les traités de pays dont nous sommes malheureusement loin, nos sauvages les connaissaient aussi bien qu'on les connaît à la Société des Nations. Le premier traité de paix conclu en Amérique n'a-t-il pas été signé en 1603, le 24 mai? Ce jour-là Champlain et Pontgré arrivèrent à l'entrée de la rivière Saguenay, à un endroit qu'on a appelé et qu'on appelle encore la Pointe-aux-Alouettes.

Les indiens inaugurèrent, en 1700, une Société des Nations. Délégués de quarante tribus se réunirent à Montréal et signèrent un acte solennel qui interdisait toute agression avant d'avoir recours à l'arbitrage du gouverneur de la Nouvelle-France.

Maintenant dans une autre sphère, sur un autre monde, ne trouverait-on pas, dès 1295, les traces du premier blocus? Cette fois, il était dirigé contre l'Angleterre et non plus, comme en notre temps, entrepris par elle. On a découvert, dans un recueil de traités conclus par la Suède et conservé à la Bibliothèque Vaticane, un traité qui fermait au commerce britannique les ports scandinaves, à la requête du roi de France, Philippe le Bel, ayant obtenu de la Ligue Hanséatique et de la Fraternité des ports basques un engagement analogue, avait réalisé dès 1295 le blocus continental.

Napoléon n'avait rien inventé; l'Angleterre non plus.

M. JOSEPH HUPE NOMME PRESIDENT DIOCESAIN DE L'A.C.J.C.

Son Excellence Mgr Georges Courchesne vient de confier à M. Joseph Hupe la présidence diocésaine de l'A.C.J.C.

M. Hupe, qui s'est occupé avec tant d'ardeur de la J.O.C., saura faire progresser et rayonner l'A.C.J.C. C'est un jeune homme actif, courageux et qui sait attirer à lui la jeunesse.

En lui confiant ce poste qui lui fait honneur, Son Excellence Mgr Georges Courchesne lui recommandait de grouper la jeunesse bourgeoise qui jusqu'ici échappait à l'influence bienfaisante des mouvements de jeunesse.

SERVICE VOLONTAIRE

FORCE ACTIVE DU CANADA. Nous apprenons que tous les renseignements désirés, au sujet de l'enrôlement dans l'Armée Active du Canada, peuvent être obtenus aux salles d'exercices de Rimouski, Mont-Joli et Rivière-du-Loup.

Sont éligibles les hommes de 19 ans révolus à 45 ans, célibataires ou mariés. Les détails concernant la solde et les allocations pour la femme ou les enfants, ou pour les dépendants, seront fournis sur demande.

L'Armée Active du Canada a aussi besoin d'artisans et d'ouvriers spécialisés dans les divers corps de métiers. Les hommes ainsi qualifiés peuvent recevoir,

CHANTIER DANS LA FORET MATAPEDIENNE



EN HAUT, à gauche: résidence de M. Ferd. Dupont, entrepreneur pour la compagnie Price Brothers; à droite: l'ensemble des bâtiments du campement de M. Dupont. EN BAS, à gauche: quelques-uns des 25 chevaux affectés au charroyage des billes; à droite: étendues sur les « Eaux-Mortes », les billes attendent la fonte des neiges pour être dirigées vers la scierie Price.

NOS MARTYRS

C'est dans les derniers mois de l'année, octobre, novembre et décembre, il y aura bientôt trois siècles, que furent mis à mort nos premiers martyrs canadiens. Je terminais naguère la lecture d'un livre paru à l'automne 1938, et à propos duquel François Porché disait dans l'Echo de Paris: « Ce martyrologe respirent de sublimes exemples. On y puisera de nouvelles raisons d'espérer. »

« Sublime martyrologe », en effet, que publiait M. René Goubillot, sous le titre de Les Premiers Martyrs du Canada. François Porché disait encore de cet ouvrage: « L'auteur a eu raison de souligner le côté profondément humain des méthodes employées par les missionnaires et notamment par les Jésuites pour l'évangélisation des Huron et des Iroquois. Autre époque, autre ciel, mais les différences ne font que mieux apparaître l'identité et la continuité des vertus qui sont l'apanage de la race française. »

Ce livre, outre qu'il traite de nos héros et martyrs canadiens, est orné d'une préface écrite à la demande de l'abbé par S. E. le cardinal Villeneuve, O.M.I., archevêque de Québec. Nul doute que l'ouvrage de M. Goubillot ornara les rayons de nombre de nos bibliothèques canadiennes et suscitera chez nous au moins autant d'intérêt qu'il en a provoqué en France d'après M. François Porché.

Nous disons que c'est vers la fin de l'année que moururent plusieurs de nos premiers martyrs au Canada. C'est, précisément, le 7 décembre 1649 que fut tué le Père Noël Chabanel, qui, s'étant voué à l'évangélisation des Algonquins de la région de l'Outaouais, quitta la Mission Saint-Ignace et fut envoyé par ses supérieurs chez les Péteurs. Le Père Gabriel Lallemand, qui le remplaça à la Mission Saint-Ignace, subit là un martyre atroce à peu près un mois après ce changement. Le Père Chabanel fut inconsolable d'avoir perdu, en s'en allant, une si belle occasion de verser son sang pour l'amour de Jésus-Christ. Mais il eut une autre occasion de voir son désir se réaliser. Ayant reçu ordre d'aller exercer son zèle apostolique à l'île Saint-Joseph, il s'y rendait lorsqu'un Huron apostat tua d'un coup de hache puis, le dépoissant, jeta son corps dans la rivière. C'était le 7 décembre.

Vers cette époque, les Iroquois avaient fait un horrible massacre de Hurons. Les plus importantes bourgades de cette malheureuse nation, Saint-Joseph, Saint-Ignace, Saint-Louis, ne furent plus que des amoncellements de décombres et de cadavres. Les Pères Lallemand et Bréboeuf, avant le Père Chabanel, avaient trouvé en se sacrifiant pour le salut de leurs néophytes un sanglant et glorieux martyre. Un autre, le Père Garnier, vers la fin de novembre, subit le sort de ses frères dans le massacre de la bourgade de Saint-Jean. Les Hurons, qui s'étaient réfugiés là, attendant les Iroquois qui devaient venir les massacrer, commirent l'imprudence d'aller les rencontrer. Les ennemis se cachèrent, les laissèrent passer puis fondirent sur leur bourgade délaissée. Ils se ruèrent sur la population affolée. Le Père Garnier accourut, se jeta au milieu des vieillards, des femmes et des enfants qui ne peuvent fuir. Il exhorte, il bénit, il abaisse; et il tombe percé de balles. On le finit à coups de hache. Deux jours après l'incendie de la bourgade, le 9 décembre, toujours en l'année 1649, les guerriers hurons, revenant de leur course inutile, trouvent leurs cabanes fumantes et partout les cadavres des leurs. Sans proférer une plainte, sans verser une larme, dans un profond silence, ils allument des feux et, assis à l'entour, ils passent une journée sans parler, sans lever les yeux, sans un soupir. C'était le seul deuil permis aux hommes de cette valeureuse tribu.

PHLOX.

RECTIFICATION

L'APPAREIL DE CINEMA ACQUIS PAR LE SEMINAIRE LUI A ETE DONNE PAR L'AMICALE DES ANCIENS ELEVES.

Une note locale parue dans notre dernier numéro annonçait que « le Séminaire de Rimouski vient de faire l'acquisition d'un appareil de cinéma parlant, à la suite des démarches de M. l'abbé J.-B. Caron auprès du gouvernement provincial... »

Cette information était inexacte. L'appareil de cinéma parlant que possède maintenant le Séminaire lui a été donné par l'Amicale des Anciens. Les démarches de M. l'abbé Caron auprès du gouvernement provincial furent simplement pour en obtenir des films éducatifs en matières agricoles, sans plus. En fait, quatre films appartenant au Ministère de l'Agriculture ont été présentés sur l'écran aux élèves depuis un mois.

FUNERAILLES DE Mme Ve LUCIEN COLLIN

Samedi, le 2 mars, une foule imposante de parents et d'amis assistait aux imposantes funérailles de Mme Ve Lucien Collin (Ernestine Gauthier), décédée le 28 février à l'âge de 77 ans et 8 mois.

Le service fut chanté dans la chapelle de Rimouski-Est. M. le curé Alfred Berubé fit la levée du corps. M. l'abbé Joseph Ross, curé de Ste-Florence, neveu de la défunte, officia au service.

Les porteurs du corps étaient MM. Fortunat Marcheterre, Auguste Gasse, Alfred Banville et Ulfranc St-Laurent. Les coins du drap étaient tenus par mesdames Ubaldo Lavoie, Pierre Banville, Louis Lavoie et Arthur Roy. Le chant fut exécuté par la chorale des hommes sous la direction de M. Fernand St-Laurent. La quête fut faite par M. Antonio Lavoie. Au départ du cortège à la maison mortuaire, le deuil était conduit par les fils de la disparue, MM. Joseph Collin, de Rimouski-Est, Alfred Collin, de Rimouski, Albert et Alcide Collin, de St-Narcisse, et Adrien Collin, de Montréal; ses filles, Mme Rosario Réhel, de Montréal, Mme Louis Lepage et Mme Léon Poitras, de La Tuque, Mme J. Lavoie, de Québec, et Mme Albert Côté, de Shawinigan Falls; ses belles-filles, Mme Alfred Collin, de Rimouski, Mme Joseph Collin, de Rimouski-Est, et Mme Alc. Collin, de St-Narcisse; ses sœurs Mme Ve Johnny Pineau, de Cap-de-la-Madeleine,

outre la solde régulière, une paie additionnelle.

REMERCIEMENTS

M. Joseph Lavoie, de St-Anaclet, remercie tous ceux qui lui ont témoigné des marques de sympathie à l'occasion de la mort de Madame Lavoie.

CANDIDATURES

On sait maintenant que deux candidats brigueront les suffrages des électeurs du comté de Rimouski. Il y a d'abord M. Emmanuel D'Anjou, candidat libéral, qui fut député à la Chambre des Communes de 1917 et 1924. M. D'Anjou fut choisi candidat officiel de son parti à une convention tenue il y a trois semaines. Depuis quelques jours, nous savons que M. Jean Blanchet, bachelier Sc. A., jeune cultivateur et agronome de Ste-Flavie, est entré en campagne comme candidat indépendant. Les conservateurs ont décidé de ne point présenter de candidat de leur parti à cette élection et de se rallier à la candidature de M. Blanchet. Celui-ci a prononcé depuis lundi deux discours à la radio.

Dans le comté de Témiscouata, M. Lucien Dubé a décidé de ne pas poser sa candidature, après qu'il en a été question pendant une quinzaine. Les deux seuls candidats qui se feront la lutte seront, par conséquent, M. Jean-François Pouliot, libéral, et M. Horace Cimon, conservateur-national.

MORT DE M. J.-ACHILLE GAGNON

Nous apprenons avec regret la mort de notre estimé concitoyen M. J.-Achille Gagnon, survenue à sa résidence de la rue de l'Évêché, mercredi, 6 mars, après une longue maladie. Il était âgé de 54 ans.

Natif de Ste-Luce, où il était propriétaire de l'une des plus belles fermes du troisième rang, qu'il avait eue de son père M. François-X. Gagnon, il vint s'établir en notre ville il y a une vingtaine d'années avec sa famille et y exerça pendant quelque temps un commerce de bijouterie et d'orfèvrerie. Sa santé le contraignit à abandonner les affaires pour ne s'occuper que de l'administration de ses propriétés. Il avait épousé en premières noces Mlle Jeanne Saucier, décédée il y a une vingtaine d'années, et en secondes noces Mlle Rosanne Lévesque, qui lui survit.

Il laisse pour le pleurer, outre son épouse Madame Gagnon (Rosanne Lévesque), un fils et trois filles: M. Gabriel Gagnon, Mlles Thérèse, Marguerite et Angéline Gagnon; sa mère Madame Ve F.-X. Gagnon, qui demeurerait avec lui; cinq frères: M. le curé Adhémar Gagnon, de Ste-Félicité, M. le Dr Pierre-Paul Gagnon, de Rimouski, M. Josué Gagnon, de St-Adolphe, Manitoba, M. Joseph Gagnon, industriel d'Amqui, M. Zénon Gagnon, du Yukon; six sœurs: la Révérende Mère Ste-Marthe (Marie-Louise), la Révérende Mère Marie de l'Assomption (Clara), du Monastère des Ursulines de Rimouski, Mme Hector Langis (Marie), de Longueuil, près Montréal, Mme Jos. Charest (Rose), d'Amqui, Mme Ve Ernest Belavance (Lucie), de Sayabec, Mlle Justine Gagnon, de Rimouski; ses tantes Mme (Dr) Alfred Bouillon, de Matane, et Mme (Dr) Hamilton, de Fort William; ses beaux-frères M. Jean Saucier, gérant de la Northern Life, de Québec, M. Lionel Lamontagne, gérant de la Banque C. N., à Trois-Rivières, M. Jean-Marie Lamontagne, de Trois-Rivières, M. Antonio Canuel, de Rimouski; ses belles-sœurs Mme (Dr) Eustache Langis, de Matane, Mme (Dr) P.-P. Gagnon, de Rimouski, Mme Zénon Gagnon, de Rimouski, Mme Rose Gagnon, d'Amqui, Mme Pierre Verreault, de Québec, Mme Josué Gagnon, de St-Adolphe, Manitoba, Mme Lionel Lamontagne, de Trois-Rivières, Mme Jean Saucier, de Québec, Mlle Evangéline Saucier, de Fort-William, Mlles Aline et Marie-Louise Lévesque, de Rimouski, et plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu demain. Nos sincères condoléances à la famille en deuil.

Mme Alexis Desrosiers, de St-Gabriel; son beau-frère M. Johnny Ross, de Rimouski; son gendre M. Thomas Chassé, de St-Anaclet; ses neveux et nièces MM. Jos. Paquet, Jos. Chasseur, de St-Anaclet, Jos. Marie Beaulieu, de Ste-Blandine, M. et Mme Jean Chasseur, de St-Anaclet, M. et Mme J.-B. Langlois, de Rimouski, Mlle Marie-Louise Chasseur, de St-Anaclet; ses petits-enfants Mlle Marie-Louise Collin, de Rimouski, Mlle Thérèse Lepage, de Rimouski-Est, M. J.-M. Réhel, de Rimouski-Est, et M. Maurice Lepage, de St-Narcisse. La défunte laisse 53 petits-enfants.

La direction des funérailles avait été confiée à M. Arsène Michaud.

Nous réitérons à la famille en deuil nos sincères condoléances.

Sermons du 4e dimanche du carême à la cathédrale

Par Son Excellence Mgr Georges Courchesne

SUR L'AUTORITE DES PARENTS ET L'EDUCATION SURNATURELLE DE LA CONSCIENCE DES ENFANTS



La prédication continue de commenter ce que Pie XI dans Divini illius magistri, écrit au sujet du milieu familial. Déjà on a exposé la doctrine et la pratique de l'Eglise sur la perfection de vie qu'appelle la fin surnaturelle de l'homme. Qui dit éducation dit perfectionnement. Ce perfectionnement ne saurait venir des seules qualités natives de l'enfant. Il faut le mettre en présence de sa fin. Il lui faut savoir sa responsabilité vis-à-vis d'un juge qui remettra toute chose en place à la fin des temps. Il lui faut savoir que le jugement général opérera la séparation éternelle des bons et des autres. Il lui faut savoir que le Sauveur du monde veut d'un désir sincère la salut de tous. Mais on fera bien de tenir compte de sa affirmation: l'enfer existe, même si notre sensibilité payenne n'en aime pas l'idée. Le Sauveur a parlé de l'enfer avec précision dans quatorze discours.

Que si l'on a fait son choix du côté du bien et décidé de ne pas risquer son salut, il reste à retenir que ce choix comporte une prise quotidienne de la croix et un retour quotidien aux motifs surnaturels qu'on a de mener sa vie avec discipline. Or nous avons vu que trois choses au foyer peuvent susciter au foyer ce goût de perfection chrétienne: une meilleure connaissance du message de Dieu qu'est l'Écriture Sainte; la vie d'oraison avec les lumières qu'elle donne sur la vie et son prix; le recueillement, l'économie du temps propres à favoriser le devoir d'état, l'habitude de la vie intérieure, de la prière, et même l'Action catholique que l'on est appelé à exercer d'abord dans sa famille et que l'on peut être appelé à exercer même au dehors.

L'entretien du dimanche matin se donne sur ce passage de l'encyclique à l'étude:

« Que les parents, et avec eux tous les éducateurs s'appliquent à user, en toute rectitude, de l'autorité qui leur a été confiée par Dieu, dont ils sont, en un sens très réel, les vicaires; qu'ils en usent, non pour leur propre commodité, mais pour une consciencieuse formation de leurs enfants dans cette sainte et filiale crainte de Dieu, fondement de la sagesse, sans laquelle ne peuvent en aucune manière subsister l'ordre, la tranquillité et le bien-être de la famille et de la société ».

Sur le programme pratique de la vie chrétienne, en ce qui lui est essentiel: la vie intérieure, le culte en esprit et en vérité, le royaume de Dieu en nous, l'Eglise peut offrir en modèle la vie imposée par leurs constitutions et acceptée par leurs vœux, la vie des religieux et des religieuses.

Sur l'exercice surnaturel de l'autorité, l'Eglise offre cet autre exemplaire de l'autorité exercée en vue de conduire les âmes à la perfection chrétienne: c'est la vie imposée à l'évêque, successeur des Apôtres. A ceux-ci il a été imposé d'exercer l'autorité selon l'exemple donné par le Divin Maître et d'être comme lui des perfectionnés, des professeurs de perfection chrétienne. Les religieux sont les premiers auxiliaires du clergé diocésain parce qu'ils sont les premiers à mettre en œuvre dans leur vie ce programme et à en professer publiquement l'exécution. A ce titre, ils font partie du corps apostolique et les fidèles ont le devoir de ne pas perdre de vue leur prédication vivante.

Aux parents chrétiens, il faut également demander de regarder vers ceux qui ont reçu, avec le pontificat, la tâche de mener la vie chrétienne à sa perfection et d'y entraîner les autres. Ils verront ce que le divin Maître, et après lui, ses apôtres, et à leur suite, leurs successeurs, pensent de l'autorité paternelle, et cet exemple vivant, comme celui des religieux, donnera aux parents l'indication de leurs propres devoirs.

Ce rapprochement entre l'évêque et les pères de famille, saint Augustin le faisait de son temps. Et le Souverain Pontife régnant, Pie XII, dans sa première encyclique aux évêques du monde entier, a pris à son compte ce beau texte de saint Augustin que le prédicateur va commencer:

« Quand vous entendrez, mes frères, le Christ dire: « Là où je suis, là aussi sera mon ministre », gardez-vous de penser seulement aux diligents évêques et clercs. Vous aussi, à votre manière, soyez les ministres du Christ en vivant dignement, en faisant l'aumône, en prêchant son nom et sa doctrine à ceux à qui vous le pouvez pour qu'à ce même nom chaque père de famille reconnaisse qu'il est redevable d'affection paternelle aux siens. Que ce soit pour le Christ et pour la vie éternelle qu'il les reprenne, les enseigne, les corrige, leur soit bienveillant ou exerce sur eux son autorité; car ainsi il remplira dans sa maison l'office du prêtre et même d'une certaine façon de l'évêque, en étant ministre du Christ ici-bas pour être éternellement avec lui » (Sur l'Évangile de S. Jean).

Puisqu'il y a donc rapprochement à faire entre l'exercice de l'autorité de l'évêque et l'exercice de l'autorité du père de famille, il convient de se demander quels devoirs essentiels le redoutable mandat d'autorité confié à l'évêque, et à ceux qui reçoivent de lui juridiction et mandat pastoral dans le diocèse.

Vous constaterez qu'il lui est demandé et commandé 1) d'obéir à sa conscience et donc à Dieu qui en est le souverain; 2) de se renoncer tous les jours sous l'empire des principes mêmes auxquels il doit être le premier soumis; 3) de se dévouer pour ses subordonnés jusqu'à avoir le courage de les contrarier pour leur bien et de donner sa vie pour leur avantage spirituel et même temporel. Analysant la vie et les enseignements de l'Apôtre saint Paul, le prédicateur applique aux parents cette conception chrétienne de l'exercice de l'autorité au foyer, pour l'éducation surnaturelle de la conscience de leurs enfants, convaincu que si l'on regarde ailleurs pour se guider, on trouvera l'illusion du libre examen et ses conséquences, ou encore le mirage du naturalisme, qui prétend que l'exercice du pouvoir paternel doit consister à se plier opportunément aux exigences de la nature de l'enfant, principe de bien et de progrès. Tôt ou tard, on aura le despotisme d'en bas. Il ne vaut pas mieux que l'autre, aussi pnyen que lui.

II

La femme chrétienne et son autorité morale sur le milieu familial.

Le sermon du dimanche soir traite de l'autorité morale de la femme, mère ou grande fille, sur le milieu familial de l'éducation. L'instruction du matin mettait en lumière la doctrine de l'Eglise sur l'exercice de l'autorité et donnait aux parents chrétiens le type des devoirs que le Christ impose à l'évêque, pasteur et père des âmes: soumission du chef à sa conscience et de sa conscience à Dieu; abnégation, dévouement sans réserve. Le Souverain Pontife rappelle aux parents que leurs devoirs sont analogues:

« Qu'ils s'appliquent à user en toute rectitude de l'autorité que leur a confiée Dieu, dont ils sont, en un sens très réel, les vicaires (voilà pour leur conscience et celle de leurs enfants). Qu'ils en usent non pour leur commodité (c'est l'appel à l'abnégation), mais pour une consciencieuse formation de leurs enfants dans cette sainte et filiale crainte de Dieu, fondement de la sagesse » (et voilà qui indique les dévouements nécessaires).

Il convient de reprendre ces vérités à l'adresse de la mère et des grandes filles, dont on peut affirmer qu'elles sont, par leur moralité même, la conscience, non moins que le cœur du foyer domestique. N'y a-t-il pas beaucoup de vérité dans cette observation de je ne sais plus quel écrivain contemporain, que « les hommes se comportent vis-à-vis de la femme comme vis-à-vis de leur conscience ? »

Quelques passages de l'encyclique concernant « le milieu de l'éducation » fourniront l'occasion de mettre en évidence les responsabilités de la femme dans l'exercice de l'autorité au foyer.

« Nous conjurons les Pasteurs des âmes de mettre tout en œuvre pour rappeler aux parents chrétiens leurs obligations... Moins par des considérations théoriques que par un enseignement pratique et détaillé de leurs devoirs... L'Apôtre des nations ne dédaigne pas de descendre à ces instructions pratiques... Entre autres choses il donne cet avertissement: « Parents chrétiens, n'exécutez pas vos fils à la colère (Eph. VI, 4). Pareille provocation, ajoute Pie XI, est moins la conséquence d'une excessive sévérité que surtout du manque de patience, de l'ignorance des moyens propres à une fructueuse correction et du relâchement, hélas! désormais trop

commun, dans la discipline familiale... La vigilance, à notre époque, doit être d'autant plus étendue et plus active que les occasions de naufrage moral et religieux se sont accrues pour la jeunesse sans expérience... De cette vigilance nécessaire, il ne s'agit pas que la jeunesse ait à se séparer de cette société dans laquelle elle doit vivre et faire son salut, mais on doit conclure qu'il convient, plus que jamais, de la prémunir et de la fortifier chrétiennement contre les séductions et les erreurs du monde ».

Ces recommandations appliquées à la mère et à la jeune fille chrétienne, non moins qu'au père de famille, peuvent se grouper sous trois chefs, qui seront le thème de l'instruction du dimanche soir. 1) La femme chrétienne ne doit jamais oublier un instant la sainteté du mariage chrétien. 2) Elle doit discipliner sa vie de façon à ne pas fausser sa conscience, car c'est elle qui doit la première initier l'enfant aux prérogatives et aux responsabilités de sa liberté morale. 3) Elle doit garder le tact chrétien d'une conscience toujours en éveil pour initier l'enfant à la vie dans la société de son temps, de façon qu'il y fasse son salut, « participant du monde, mais non pas de l'erreur », selon le précepte de Tertullien aux chrétiens de son temps (De Idololatria, cité par Pie XI).

BAIE-COMEAU

MM. Gousse et Henderson réélus. — Les citoyens de Baie-Comeau ont été appelés hier à s'élire deux nouveaux échevins attendu que le mandat de deux membres du Conseil était expiré.

Les deux échevins sortant de charge étaient MM. Ben Henderson et Rosaire Gousse. M. Henderson a été réélu par une majorité de 133 voix sur son adversaire M. Guy Touché et M. Rosaire Gousse a été réélu par une majorité de 119 sur son adversaire M. Arthur Tremblay.

Il y avait 245 électeurs sur les listes municipales de ces deux sièges. Dix-huit étaient absents de la ville et 225 ont votés. Deux électeurs seulement ne se sont pas prévalus de leur droit, ce qui, dit-on, serait un record.

MATANE

Croix-Rouge: Le 29 février dernier, dans la salle de l'Ecole Dammours, avait lieu l'assemblée annuelle de la section de la Croix-Rouge de Matane, en présence de 98 membres réguliers, le comité exécutif et les autres comités, choisis lors de l'organisation fin novembre, furent réélus à l'unanimité.

Présidente, Mme J. A. Rouleau. Vice-présidentes: Mmes J.-O. Lebel et J. Charles Gagnon. Trésorière, Mme C. A. Beaulieu. Secrétaire, Mme Rodrigue Côté. Présidentes-honoraires: Mmes A. J. Lapointe et O. Gagnon. Vice-présidentes honoraires: Mmes

CROIX-ROUGE

(SECTION MONT-JOLI ET PRICE)

Madame Jos. Pinault et Mme C. M. Christensen ont été réélues présidente et vice-présidente à l'assemblée annuelle de la Section de Mont-Joli et Price.

Le rapport du comité du travail indique que 2845 articles ont été expédiés à la Division de Montréal, dont 363 de tricot et 2482 de couture.

AMQUI

M. Aimé Tremblay a été nommé greffier de la Cour de magistrat du district de Matapédia, à Amqui.

CHUTE-AUX-OUTARDES

Un avion de la Québec Airways a transporté à Rimouski, samedi après-midi, un homme horriblement brûlé par l'explosion de l'huile dans un poêle.

En se levant, samedi matin, M. Jean-Baptiste Barrette, de Chute-aux-Outarades voulut allumer son poêle avec de l'huile de charbon. Une explosion s'en suivit et M. Barrette fut gravement brûlé par tout le corps. Le médecin de l'endroit, le Dr François Guimont, jugea l'état du malade assez grave pour ordonner son transport à un hôpital. Un avion de la Québec Airways fut nolisé qui transporta la victime de cette explosion à l'hôpital de Rimouski.

Le trajet entre Chute-aux-Outarades et Rimouski, distance d'environ quarante milles, s'est accompli en moins d'une demi-heure.

M. Barrette a succombé à ses blessures jeudi matin. Ses funérailles auront lieu à la cathédrale et l'inhumation dans le cimetière paroissial.

STE-LUCE

Naissance. — Le 22 février a été baptisé Jean-Gérald, enfant de M. et Mme Edmond Dionne (Blanche Côté). Parrain et marraine, M. et Mme J.-Bte Côté, oncle et tante.

Décès. — Vendredi, le 23 février, est décédée à l'âge de 36 ans, après quelques jours seulement de maladie, Mme Edgar Côté (née Aida Beaudoin). Sa vie quoique courte fut toute remplie d'œuvres d'abnégation, de dévouement familial. Ses funérailles ont eu lieu lundi, le 26, au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis venus témoigner leur estime à la regrettée disparue et leur sympathie à la famille éprouvée. La levée du corps fut présidée par M. l'abbé H. Roy, vicaire qui chanta le service. M. le curé assistait au choeur. Les porteurs étaient MM. Philippe DeChamplain, Napoléon Vignola, Prudent LeChasseur, J.-Bte Vignola et Henri Beaudoin.

Mme Côté laisse pour la pleurer six enfants: Maurice, Joseph, Fernand, Raymond, Thérèse, Jeanne d'Arc.

A la famille en deuil nos sympathies.

Réunion du Cercle Pédagogique. — Samedi, le 2 mars, avait lieu la réunion mensuelle du Cercle Pédagogique. Des causeries furent données par Miles Marguerite Perreault et Alice Tanquary. La boîte aux questions entraîne des discussions aimables, résout certaines difficultés classiques à la satisfaction de toutes. Nos institutrices retirent de ces réunions de grands avantages pour l'instruction, l'éducation des élèves qui leur sont confiés.

Pour la présente année, Mlle Lucienne Belzile joue le rôle de présidente; Mlle Eva St-Laurent, celui de vice-présidente et Mlle Marcelle Lechasseur est la secrétaire.

Divers. — M. et Mme Al. Lavoie, de Battleford, Saskatchewan, rendaient visite à Mme Roméo Lavoie et autres parents.

M. Léonidas Drapeau est retourné à Jossard, Alberta, après un séjour de près d'un an dans sa famille.

Mlle L. Fréchette est en promenade à Québec chez des parents et amis.

M. J.-Bte April, de St-Eloi, frère de M. le curé est en visite au presbytère.

A VENDRE. — Maison à vendre avec grand terrain, aussi lot à bâtir situé au deuxième rang de Notre-Dame du Sacré-Coeur. Aussi terrain à louer et à vendre. S'adresser à Monsieur JOSEPH PINEAULT, NAZARETH, Rimouski.

SAYABEC

Un incendie a détruit de fond en comble, le 29 février, le restaurant de M. Raoul Giasson, à Sayabec. On n'a pu sauver que le poêle, quelques meubles, et la marchandise qui se trouvait dans le restaurant.

Mme Giasson et ses enfants étaient en promenade à Val-Brillant, au moment de l'incendie.

Les dommages matériels sont évalués à quelque \$1.200.

STE-ANNE DES MONTS

Les travaux de reconstruction de l'église de Ste-Anne des Monts, incendiée au cours de mai 1938, sont maintenant terminés et les fidèles peuvent y entendre la messe et assister aux divers offices religieux. Ces travaux, sous la direction de M. Georges Dubé, entrepreneur de Rimouski, ont duré près de deux ans.

LE PREMIER DES VINS CANADIENS DE QUALITÉ AU MEME PRIX QUE LES VINS ORDINAIRES!



Reconnu par sa qualité

THE "SALADA"



Illustrée: la McLAUGHLIN-BUICK SUPER, sedan de tourisme quatre portes, modèle 51.

Les premiers venus doivent être les premiers servis.

UN de ces jours vous éprouverez le désir de goûter l'agrément que peut procurer une McLaughlin-Buick au printemps.

Vous vous sentirez irrésistiblement poussé à lancer ce gros bloc moteur dynamo-éclair, à goûter le doux confort des ressorts à boudin d'une McLaughlin-Buick, pendant qu'elle déroulera sous vos yeux le paysage printanier.

Comme d'autres que nous connaissons, peut-être avez-vous déjà choisi le modèle que vous achèterez... dans quelques semaines.

A ce sujet, nous serait-il permis de vous suggérer tout bonnement que beaucoup de gens ont probablement la même intention?

Et, quand les commandes viendront à pleuvoir, comme il arrive chaque année vers les ides de mars — même la grande ligne de production de McLaughlin-Buick pourra difficilement suffire.

Il va sans dire que nous faisons tout ce que nous pouvons afin de satisfaire tout le monde.

Mais on ne peut entreposer qu'un certain nombre de voitures, et un plein entrepôt ne met pas de temps à se vider parfois.

Et comme tout le monde semble vouloir des McLaughlin-Buick, cette saison, nous ne saurions dire combien de temps nous pourrions maintenir la promptitude actuelle de nos livraisons.

Pourquoi ne pas prendre les devants cette année? Pourquoi ne devanceriez-vous pas votre voisin afin de conduire une McLaughlin-Buick alors qu'il parle encore d'acheter la sienne?

Vous n'avez rien à perdre, mais beaucoup de plaisir à gagner — et vous trouvez ci-dessous l'adresse du marchand McLaughlin-Buick que vous pouvez consulter.

"Vaut mieux Buick!"

Wilfrid Ouellet, Bic.

REFLEXIONS EN LIBERTÉ

LACUNES ET DECADENCE DE LA PROFESSION PARLEMENTAIRE

par Léopold RICHER

(Extrait de « SILHOUETTES DU MONDE POLITIQUE », publié avec la gracieuse permission de l'auteur. On peut se procurer l'ouvrage de M. Richer chez lui, à 10 rue Torney, Ottawa. L'exemplaire (édition populaire) .75 sous.

Le principal grief que l'on peut faire au parlement, ce n'est pas d'être le rendez-vous des pourris, comme l'on disait déjà sous la Révolution française. La majorité des parlementaires se compose d'honnêtes gens qui observent les règles du jeu politique ; elles leur tiennent lieu de règles morales. C'est déjà beaucoup, si ce n'est pas suffisant en bien des cas.

Le principal grief que l'on peut faire aux membres du parlement, c'est bien plutôt d'être des incompetents. Et ici il faudrait dégager de ce mot, tout ce qu'il contient d'insultant. Car ce n'est pas insulter un avocat que lui dire qu'il est incapable de recommander un soulier. Et ce n'est pas davantage commettre une injustice à l'égard du cordonnier que lui faire comprendre qu'il n'a pas ce qu'il faut pour plaider au prétoire. A chacun son métier. Et le métier de parlementaire exige des qualités précises et un long apprentissage. Or personne ne se soucie de se préparer au rôle de législateur. Personne, ou à peu près, ne se résigne aux tâches humbles et ardues de l'apprenti-parlementaire. Le cultivateur, le médecin, l'avocat, le marchand, passe de sa ferme, de sa clinique, de son étude ou de son comptoir à la tribune parlementaire. Il juge les projets de loi, les dissèque, les amende, les adopte. Il analyse le budget, vote les impôts, établit les droits de douane. Est-il compétent à cette tâche ? Nullement. Il n'y connaît à peu près rien, trop souvent.

Aussi le rôle de député est-il tombé en discrédit, même auprès des ministres. Le député est privé de toute initiative. Le cabinet pense pour lui, gouverne en fait, élabore, stipule, décrète. Le député ? Il n'a qu'à voter. Le système des partis le contraint à l'obéissance. Le député vote selon son parti. On exige cela de lui. Rien d'autre. Le député a été choisi, non pas pour ses qualités intellectuelles, son degré de culture, sa préparation aux devoirs législatifs qui deviennent siens sitôt qu'il est élu. Il a été choisi par son parti parce qu'il était le candidat le plus populaire dans son comté, qu'il fut croque-mort, chômeur ou illettré. On ne lui tient pas compte de ce qui lui manque. Tout ce qu'on lui demande, c'est qu'il se fasse élire. Le parti ne poursuit qu'un but : prendre le pouvoir ou s'y maintenir. Pour cela il lui faut le plus grand nombre possible de candidats élus. Un point, c'est tout. Certes, il y a des exceptions remarquables ; elles ne font que confirmer la règle, ici comme en grammaire. Quelques hommes de talent se font élire en marge des partis, parfois malgré les efforts de puissantes organisations.

Au début du régime représentatif, écrit quelque part M. André Tardieu, les membres des assemblées avaient un mandat, c'est-à-dire une mission de confiance, mission personnelle, mission limitée dans sa durée et limitée dans son objet. Ils se réunissaient pour une fin définie et lorsque l'objet de leur mandat était atteint, ils retournaient dans leurs foyers et à leurs affaires. Aujourd'hui, qui exerce une fois le métier de député se croit des droits de continuer indéfiniment et, après l'avoir exercé pendant un certain nombre d'années, s' imagine que l'Etat lui doit une récompense : la sécurité matérielle ou une fonction honorifique. « La députation, disait M. Raymond Poincaré, devient un emploi, un métier, une fonction, au lieu de rester un contrat de bonne foi — ce qui est en droit civil la définition du mandat — entre les électeurs et les élus... On s'achemine ainsi vers l'heure où la députation sera, sauf rare exception, le luxe de la richesse ou le gagne-pain des politiciens d'aventure. » Cette heure est arrivée. La politique est devenue un métier, une profession dont vivent ceux qui l'exercent.

Faut-il s'en étonner ? La profession est ouverte à tout le monde. Elle est la plus facile d'accès. On n'y fixe qu'un minimum d'âge à l'entrée. On ne demande rien d'autre au candidat. Appelé à remplir les fonctions les plus élevées et les plus difficiles, il importe peu qu'il ait de la compétence. Il suffit « qu'il se porte », si d'aucuns se portent à peine. Sitôt arrivé, le député acquiert une idée fixe : celle de rester. Etant rééligible, il n'y a aucune raison pour qu'il ne demeure pas indéfiniment de la profession. Voilà bien la cause première du mal démocratique : la rééligibilité du député. Robespierre l'avait prévue : « A mesure que l'élu, a-t-il dit, s'il est rééligible, approchera de la fin de sa carrière, il songera plus à son canton qu'à sa patrie, plus à lui-même qu'à ses commettants. » Le citoyen Barère était du même avis : « La réélection indéfinie met les hommes à la place des institutions. Elle crée les flatteurs du peuple qui deviennent bientôt ses maîtres ou ses tyrans. Elle corrompt à la fois le gouvernement et la législation, le législateur qui se vend et le ministre qui l'achète. Le ministre, au lieu de tenir les rênes du gouvernement, tient le tableau des places qu'il peut donner aux parents du législateur. »

Solide et bien rétribuée — on y voit d'ailleurs avec une touchante unanimité — la profession parlementaire vit de l'intervention. « Pour être réélu, il faut donner des places, écrit M. André Tardieu. Pour en donner, il faut en obtenir. Pour en obtenir, il faut en demander. » Déjà en 1830 on chantait dans un vaudeville parisien ce couplet qu'on dirait écrit à l'adresse de nos politiciens :

Qu'on nous place !
Et que justice se fasse !
Qu'on nous place
Tous en masse !
Que les places
Soient chassés !

Ici on dit : patronage, c'est l'équivalent anglais. En France : intervention. Lisons ceci de M. Raymond Poincaré et admirons la peinture de nos mœurs politiques : « Au lieu d'avoir affaire à un représentant du peuple, qui ne lui doit compte que de sa conduite personnelle, l'électeur assis de l'élu par sa correspondance et souvent par sa présence réelle. Il le harcèle et le député cherche à s'en débarrasser. (...) Est-ce la faute des électeurs ? Est-ce la faute des élus ? Nullement. C'est la faute du régime ». Nous n'avons rien à envier aux Français sous ce rapport. L'intervention joue à plein dans nos institutions parlementaires. Les efforts que l'on a tentés pour l'abolir n'ont pas réussi. Il n'y a pas un gouvernement qui oserait lui porter le coup fatal. Ses appuis ne lui permettraient pas de les priver de leurs moyens de réélection. Car il ne faut pas oublier que pour être réélu il faut donner des places. Les Canadiens ont trouvé un moyen ingénieux et hypocrite de se débarrasser des importuns tout en contrôlant la distribution — parfois le commerce — des places. Ils ont inventé la Commission du fonctionnarisme. Par ce truchement on concilie l'apparence de la vertu à la pratique du vice.

Que résulte-t-il de tout cela ? Voici quelques témoignages. Celui de M. Georges Clemenceau : « En temps de paix, on fait des lois d'expérience. On se trompe. On fait de mauvaises lois. On les corrige par d'autres qui ne valent pas mieux ». Celui de M. Méline : « On ne considère les lois que du point de vue de leur utilité électorale ou de leur intérêt gouvernemental ». Celui de M. Poincaré : « Il semble que la machine parlementaire tourne le plus souvent à vide et que ses rouages affolés produisent moins de travail que de fracas. » Enfin, celui de cet homme politique français qui, visitant un salon de peinture où il n'y avait pas de grandes toiles, s'exclamait : « Une bonne moyenne ? Parfait ! C'est ce qu'il faut à une démocratie ». Quand on est rendu à désirer une bonne moyenne, on sait ce que l'on obtient. On est loin de la démocratie : gouvernement du peuple par les plus éclairés. La constitution ne dit pas que l'on doit élire les meilleurs. En France le régime aboutit à la violence, au désordre et, par réaction, à la dictature. Ici, à la lenteur, à l'ennui, à la nullité.

C'est peut-être de la pénurie d'hommes de grande valeur que souffre le plus la députation de langue française à Ottawa. Nous en parlons avec humilité. Alors que trois ou quatre ministres de langue anglaise seraient capables de succéder à M. Mackenzie King — à supposer que le premier ministre veuille prendre sa retraite — rares sont les ministres parmi les députés de langue française. C'est là problème qui n'intéresse pas seulement les libéraux et les conservateurs mais tous les Canadiens français. Etant donné que le régime des partis existe et que les Canadiens français — bien qu'on leur ait montré depuis vingt-cinq ans le mal que les partis leur avaient fait — ne semblent pas décidés à mettre de côté l'esprit de parti, il imposerait au moins d'élire des hommes de valeur qui s'imposeraient à la Chambre des communes et, plus tard, au conseil des ministres.

Les Canadiens français sont certainement affectés de surdité. Combien de fois ne leur a-t-on pas répété qu'une minorité ne peut se payer le luxe de se faire représenter par des médiocrités, tant à la chambre fédérale qu'aux chambres provinciales ? Une majorité peut le faire et elle le fait dans une large mesure. Elle n'en souffre pas trop. A suivre son exemple nous avons parfois payé jusqu'au tribut de l'amour-propre. Nous avons vu, de 1930 à 1940, ce qu'il nous en a coûté d'avoir envoyé à Ottawa des hommes insuffisamment préparés à jouer les premiers rôles sur la scène fédérale. La tâche de renouveler et d'augmenter, en certains cas, la députation libérale et conservatrice de langue française et d'en relever le niveau en l'épaulant de quelques unités de grande valeur, s'impose de toute évidence. Mais nous préférons de beaucoup, il va sans dire, que les Canadiens français brisent les liens de parti et fondent un centre politique indépendant, à la condition, bien entendu, que ce centre se compose d'unités de bonne trempe. Car n'hésitons pas à le répéter : la valeur personnelle des hommes que nous envoyons à Ottawa compte pour beaucoup dans le succès ou l'échec de nos causes.

Le parlement est suprême, dit-on. Oui, en théorie, dans les ouvrages de droit constitutionnel et de procédure parlementaire. Mais, au vrai, en vertu du régime des deux partis, c'est le gouvernement qui dicte au parlement comment il faut administrer les choses de l'Etat. Dans son ouvrage sur la constitution anglaise, sir Maurice Amos, professeur de droit comparé à l'Université de Londres, dit ceci : « Le cabinet, par une coutume politique, a acquis sur le parlement une espèce de pouvoir dictatorial. Suivant une règle ancienne, toute mesure financière doit être introduite sur la proposition d'un ministre de la couronne. En outre, à l'époque moderne, l'importance effective et croissante de la législation dans les affaires du gouvernement, le caractère particulièrement laborieux de l'oeuvre législative à accomplir, a conduit le cabinet à monopoliser, pour ses propres projets, la quasi-totalité des débats parlementaires. Et comme la discussion des affaires courantes en occupe une autre partie, il ne reste plus à la Chambre des communes qu'un minimum de temps, sans cesse réduit, pour discuter les propositions de ses membres. »

Bien plus, ce n'est pas uniquement l'emploi du temps de la Chambre des Communes qui se trouve ainsi réquisitionné par l'exécutif. Si le cabinet a pu acquiescer et conserver cette prérogative, dans l'initiative législative, c'est parce qu'il dispose d'une majorité croissante des voix dans le Parlement. Forts de ce pouvoir, dont la mise en oeuvre est presque mécanique, les ministres peuvent non seulement proposer, mais encore disposer. Les projets de gouvernement deviennent automatiquement lois. Il découle de cela qu'on est prompt à rappeler au député ministériel qui diffère d'opinion avec le ministère sur une question d'importance majeure, qu'il n'est pas du parti pour avoir des idées personnelles mais pour voter, deux opérations bien différentes. Quant à la Très Loyale Opposition de Sa Majesté, son rôle consiste à critiquer. Si elle ne le fait pas, elle viole les règles du jeu. On pourrait redonner au parlement sa suprématie d'autrefois à la double condition de mieux choisir les députés, donc les candidats aux élections, et de leur permettre lorsqu'ils sont élus, de prendre une plus large part dans la préparation de la législation. Cette réforme peut s'accomplir sans révolution.

Léopold RICHER.

(Extrait de « SILHOUETTES DU MONDE POLITIQUE ».

AU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi, le quatre mars mil neuf cent quarante, à une séance générale du conseil municipal de la ville de Rimouski tenue à l'hôtel de ville, à 8 h. p.m. sont présents : monsieur le maire P.-E. Gagnon et messieurs les conseillers Martin-J. Lepage, Joseph Desrosiers, Albert Michaud, Léo Levesque et Oscar Morissette. Jeunes quorum sous la présidence de monsieur le maire.

La séance est ouverte par la récitation de la prière. — Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. — Proposé et résolu que les comptes suivants soient approuvés et payés, savoir :

Liste de paye No 13, 261.69, No 14, 49.25, Léopold Levesque 24.00, Ans. Côté et Fils Ltée 3.24, Albert Michaud 69.12, La Ferronnerie de Rimouski 16.39, Pierre Dubé 8.50, La Cie du Pouvoir 12.07 et 18.51, La Cie Santerre Ltée 32.81, Emilio Marois 23.50, Imprimerie Générale 4.44.

Proposé et résolu qu'un permis de bâtir soit accordé à M. Ephrem Gagné, fils, conformément au certificat d'alignement donné par l'inspecteur et aux règlements de cette ville.

Le Conseil reçoit les communications suivantes : Un rapport du Comité des finances, en date du 19 février dernier, lequel rapport est accepté et ratifié.

Une lettre de M. Alphonse Lepage offrant d'acheter l'ancienne propriété de M. Jalbert, rue Ste-Ursule, pour le prix de \$2900.00.

Une lettre de la Ligue de Sécurité de la Province accusant réception de la résolution du conseil, en date du 9 février dernier. Deux lettres du Ministère de la Voirie à propos des demandes du conseil pour la traversée à niveau Price Bros. et l'ouverture d'une nouvelle route à partir de la ville jusqu'au quai de Rimouski.

Une lettre de la Chambre de Commerce Junior de Rimouski offrant des remerciements pour la bonne attention apportée à la formation d'une Commission d'Urbanisme.

du Sacré-Coeur actuellement sur lesdites parties des terrains, il devra être déplacé et réinstallé aux frais de la ville en un endroit convenable soit dans le parc ou sur un terrain désigné à cette fin par le Curé de la Cathédrale, ledit Curé ne pouvant pas être forcé par la ville à consentir à ce que ledit monument soit déplacé.

Son Honneur le maire P.-E. Gagnon est autorisé à signer et exécuter pour et au nom de la ville de Rimouski un contrat avec la Fabrique de Rimouski constatant la convention de louage ci-dessus.

Vu le désir du conseil municipal de procéder cette année à l'ouverture des deux extrémités de la rue Ste-Marie pour augmenter les moyens de transport dans cette partie de la municipalité, donnant une voie parallèle à la rue St-Germain pour rendre les communications plus faciles, tant pour les piétons que pour les véhicules, il est proposé et résolu que demande soit faite à la succ. de l'Hon. U.-J. Tessier, à la succ. de Mlle R.-A. St-Laurent, aux Rév. Sœurs de la Charité et au Séminaire de Rimouski, pour la cession gratuite du terrain nécessaire au prolongement de ladite rue Ste-Marie.

Et la séance est levée.

ELECTIONS A LA CROIX-ROUGE DE RIMOUSKI

Au cours d'une assemblée du conseil local de la Croix-Rouge, les dames et demoiselles se sont choisies cinq comités, ainsi constitués : Finances : Mesdames Amédée Caron, Léopold D'Anjou et Auguste Dubé ; Presse : mesdames F. C. Doak et Gérard Legaré ; Travail : mesdames François Belavance, G. H. Woodham, S. H. Francis, Georges Morin, Maurice Caron et Mlle Gilberte Couillard ; Secours : Mesdames Paul-Emile Gagnon, E. H. Gunter et Mlle Gabrielle Bernier ; Organisation : Mesdames J.-P. Valiquet, J.-Hector Brochu, Georges Robinson, Adéodat Lavoie et Mlle Françoise Ringuette.



GARCONNET! Voyez cette montre étonnante! Obtenez-la GRATUITE! Voici une vraie montre d'homme, avec boîte de montre de Nickel brillant. Gardez bien le temps, garantie entièrement pour un an. Jolie chaîne fine en argent, tous les deux données en vendant des Graines de semences ou des Cartes de Plaque, ou tous les deux, pour \$1.00. Envoyez maintenant. N'envoyez pas d'argent. « EXTRA » pour la promotion. Dept 54 - en GENÈVE de la MEDA - LE D'OR - 1000 - Ste Catherine Ouest, Montréal

Mme Léopold D'Anjou a été aussi choisie trésorière et Mlle Josette D'Anjou, secrétaire du conseil.

St-Moise, décédée à l'hôpital St-Joseph, âgée de 28 ans.

10 fév., Jean-Baptiste Laplante, époux de Dame Marie-Louise Dubé, décédé à l'Hospice des Sœurs de la Charité, âgé de 68 ans.

12 fév., Joseph Yockell, enfant de M. Roméo Yockell, décédé à l'âge de 2 mois.

SEPULTURES A RIMOUSKI

6 fév., Marie-Anna Lavoie, épouse de M. Joseph Dodridge, de

Pourquoi notre banque devrait être VOTRE BANQUE



Sécurité incontestable — utiles conseils financiers — facilités insurpassées dans toutes les succursales de la banque au Canada et à l'étranger : de tout cela, les clients de la Banque de Montréal ont pu bénéficier pendant 122 années de fructueuses opérations. Vous pouvez en faire autant aujourd'hui.

Une banque pour l'épargne, pour les affaires, pour les prêts agricoles et personnels, pour les opérations d'importation et d'exportation, pour le financement de toutes les branches du commerce intérieur et extérieur.

BANQUE DE MONTREAL

FONDEE EN 1817

«banque qui accueille bien les petits déposants»

Succursale de Mont-Joli : J. W. MICHEL, Gérant
Succursale d'Amqui : C. E. BARETTE, Gérant
Succursale de Matane : E. L. W. BEAUCHEMIN, Gérant

UN MILLION DE COMPTES DE DEPOT DENOTENT LA CONFIANCE

«JE N'AURAI JAMAIS CRU QU'UNE AUTO À BAS PRIX POUVAIT ÊTRE SI MERVEILLEUSE!»

Ecoutez les propriétaires!

L'enthousiasme des propriétaires de Pontiac 1940 ne connaît pas de bornes. La Pontiac s'est décidément établie comme «la meilleure auto à bas prix du Canada». Lisez ce que quatre propriétaires de Pontiac écrivaient récemment :

«JE N'AVAIS JAMAIS CONNU UN TEL RENDEMENT»
«Je n'avais jamais connu un tel confort et un tel rendement dans une automobile... je ne vois pas comment on pourrait produire une meilleure auto, sans considération de la dimension et du prix.»

«PLUS DE VINGT MILLES AU GALLON»
«Elle me plaît beaucoup dans chaque opération. J'ai parcouru 268 milles récemment... plus de 20 milles au gallon en moyenne.»

«MA DIX-HUITIÈME ET LA MEILLEURE»
«Mon nouveau modèle 1940 est la 18e Pontiac que j'achète. J'en suis très satisfait et ma femme dit que c'est la meilleure de toutes.»

«TOUT CE QUE VOUS POURRIEZ DEMANDER»
«C'est la 8e Pontiac que j'achète. C'est étonnant de voir les perfectionnements... elle a tout ce que vous pourriez demander dans une auto.»



WILFRID OUELLET, BIC.

OPINIONS en LIBERTE

TRIBUNE LIBRE

(Publié sous la responsabilité des correspondants)

MISE AU POINT DE M. GEORGES-A. MORIN

Rimouski 7 mars 1940.
Monsieur le Rédacteur,
Le Progrès du Golfe,
Rimouski.
Monsieur,

Plusieurs fois dans le passé votre journal m'a permis de dire dans ses colonnes ce que je pensais ou du moins ce que je voulais dire. Grâce à votre tolérance impartiale, des centaines de personnes ont pu, comme moi, exprimer par votre hebdomadaire leurs opinions tant politiques que sociales et toujours vous avez montré votre largeur d'esprit; vous sachiez comprendre tout le monde à la fois.

Me permettez-vous de mettre un frein aux canards qui semblent vouloir se heurter à mon humble personne. Depuis que le nouveau gouvernement provincial a bien voulu me remplacer comme gérant de la commission des liqueurs, le 14 février dernier, l'on a voulu faire croire que je serais candidat conservateur, que je ferais une lutte acharnée contre le parti libéral, et en dernier lieu que j'étais personnellement à la tête d'un mouvement tendant à faire abolir la vente des boissons alcooliques ou des bières permises par la Régie des Liqueurs à Rimouski.

Rien n'est plus faux "que" les trois déclarations ci-haut mentionnées. Je n'ai jamais voulu être candidat dans la présente lutte, je n'ai aucune rancune contre qui que ce soit pour la perte de la position que j'occupais et où j'ai fait mon devoir le mieux possible; par contre, je connais assez la politique pour savoir que le cœur des politiques cesse de battre une seconde après leur avènement au pouvoir peu important les partis, les questions matérielles et personnelles primant depuis toujours, et ce pauvre Adam doit servir de verres fumés pour jeter un coup d'oeil sur sa progéniture, même sur ses modèles 1940.

Pour ce qui a trait à l'abolition de la Commission des liqueurs à Rimouski, mes idées sont les mêmes qu'en 1933; je suis anti-prohibitionniste tout en respectant les opinions contraires de mes concitoyens et je resterais neutre dans tout mouvement de cette nature. Au lendemain de mon congédiement par « Les autorités de la Commission des Liqueurs », il m'a fallu plutôt songer à continuer de gagner ma vie et celle de ma famille en dehors du Pot aux Fleurs; j'ai accepté la gérance de district pour une Compagnie d'assurance-vie et je m'occupe aussi d'assurance générale. Je dis tout de suite que depuis le début de mon retour à l'assurance je n'ai rencontré qu'un seul parti politique: « la sympathie de tous mes concitoyens ».

Merci.
GEO.-A. MORIN.

HOCKEY

Dimanche le 3 mars les As juniors de Rimouski ont rendu visite pour la deuxième fois cette année au club « Collégiens » et ont subi une défaite au score de 5 à 4.

Le jeu fut rapide et les joueurs des deux équipes ont livré une dure bataille dans cette joute. Raymond Lepage le vaillant joueur d'avant des As compta les quatre points de son club. Pour les Collégiens, Leblond eut deux points à son crédit. Bellavance, Dupéré et Santerre comptèrent les trois autres pour s'assurer de la victoire. Mentionnons en passant que A. Lebel, des As, a joué une belle partie sur la défense par sa dure mise en échec.

Quelques joueurs des As n'ont pas joué dans cette joute et ce fut peut-être la cause de leur défaite. Les avants Arsenault, Bouillon et Marois n'ont pas joué parce que le gérant du club des As avait renvoyé le gardien de buts pour prendre un autre gardien de buts qui n'a pas eu le bonheur, comme son prédécesseur, de remporter une victoire puisque, dans leur première visite contre les Collégiens, les As, avec leur ancien gardien de buts, avaient remporté une victoire au score de 1 à 0.

Jules ASSELIN,
ex-joueurs des As.

DEUX DEFAITES DU RIMOUSKI JUNIOR

Le Rimouski Junior a joué deux parties de hockey, en fin de semaine. Samedi soir, il a rencontré un club de Trois-Pistoles et a été défait par le compte de 5 à 1.

Le lendemain après-midi, après un voyage assez fatigant, il jouait contre les Ailes Rouges de Causapsal, et subissait une nouvelle défaite par le résultat de 5 à 0.

Dimanche prochain, le Rimouski Junior recevra la visite du Trois-Pistoles.

TRIBUNE LIBRE

(Publié sous la responsabilité des correspondants)



M. JEAN BLANCHET
Agronome-Cultivateur
de Ste-Flavie.

Candidat indépendant dans le comté de Rimouski.

LETTRE OUVERTE

Encouragés et soutenus par des libéraux et des conservateurs au comté de Rimouski, je me suis laissé porter candidat indépendant à l'élection fédérale du 26 mars.

Je compte sur l'appui de tous les groupes et de tous les hommes de bonne volonté afin de travailler dans tous les domaines au bien commun de la population.

Je suis prêt à appuyer toutes les mesures législatives marquées au coin du bon sens et de la modération.

Je suis et je resterai contre la conscription.

Je suis pour un effort de guerre raisonnable; un effort de guerre proportionné à nos moyens.

Je veux collaborer avec toutes les classes sociales dans le meilleur intérêt au comté.

JEAN BLANCHET.

RIMOUSKI ELIMINE

Pour la première fois depuis qu'elle fait partie de la Ligue du Bas St-Laurent, l'équipe de Rimouski a été, avant la série finale, éliminée de la course au championnat de cette ligue, par la défaite qu'elle a subie dans sa rencontre de dimanche dernier avec le Matane, le compte lui ayant été défavorable par 13 à 4.

Pour tout dire, cependant le résultat ne donne pas beaucoup l'idée de la force respective des équipes en présence. Dimanche, le 25 février, Matane battait Rimouski par le compte de 3 à 0 seulement, et une semaine auparavant, c'était au Rimouski de gagner par le compte de 2 à 0.

La partie de dimanche fut marquée d'incidents qui coûtèrent la partie au Rimouski. Bélanger, l'un des meilleurs joueurs de l'équipe locale, enregistra un but dans la seconde période, après que le sifflet eut rappelé le jeu à la ligne bleue.

Bélanger ayant frappé alors l'arbitre, Jack Howard, il reçut dix minutes de punition. Dans la troisième reprise, au cours d'une chicane, Bélanger hérita d'un autre dix minutes, ce qui affaiblit considérablement l'équipe.

ALIGNEMENT

Matane		Rimouski	
Philippe Dion	Buts	P.-E. Lévesque	Défenses
Donat Forget	Wilf. Routhier	Réal Blouin	Lucien Dubé
Avants		Avants	
Adélard Guy	Roger Comeau	Sylvio Tremblay	Fred. Bélanger
Roger Bergeron	Roger Marois	Matane, subs.: G. St-Louis, Auguste Jocas, A. Lévesque, Joffre Langevin, A. Bernier, L. Bélanger.	Rimouski, subs.: A. Théberge, Wilfrid Gauvin, E. Vaillancourt, A. Francoeur.

SOMMAIRE

1ère période	
1—Matane, Guy	1.00
2—Matane, Tremblay (Langevin)	1.15
3—Matane, Tremblay	19.10
2ème période	
4—Matane, Tremblay	2.16
5—Matane, Bélanger	3.02
6—Matane, Lévesque (Bergeron)	4.16
7—Rimouski, Gauvin (Routhier)	14.42
3ème période	
8—Matane, Langevin	1.59
9—Matane, Tremblay	2.49
10—Rimouski, Gauvin	6.13
11—Rimouski, Dubé (Comeau)	8.46
12—Rimouski, Marois (Bélanger)	12.19
13—Matane, Guy	12.22
14—Matane, Tremblay	15.04
15—Matane, Forget	18.28
16—Matane, Langevin (Tremblay)	18.39
17—Matane, Tremblay	19.30
Pun.: Bélanger (10), Routhier, Langevin, Forget.	

TRIBUNE LIBRE

(Publié sous la responsabilité des correspondants)

100% EN OR

Rimouski, 5 mars 1940.

Les membres du club social économique sont priés de se rendre à la rue Ste-Thérèse, 2ème étage de la maison de M. Auguste Desjardins, chez Jos.-W. Gagnon, tous les dimanches soir à 7 h. 30, jusqu'à nouvel ordre.

SUITE

Dans toutes leurs opérations d'envergure pour prendre un pays dans leurs mailles, les maîtres de la finance opèrent par des intermédiaires généralement insoupçonnés auxquels ils ont même soin de voir que, par les organes du pays, on fasse une réputation de citoyens éminents et distingués.

Ces léopards de la finance se servent des journaux pour la moindre remarque à ceux désignés par eux pour nos forger des chaînes, et il est à remarquer que ce ne sont pas toujours des juifs.

Dans la guerre pour l'indépendance des Etats-Unis, un juif du nom d'Alexandre Hamilton fut précocement et brillamment en tout ce qui regardait les chiffres; il fut aussi secrétaire pour les affaires de George Washington durant la guerre, et studia la frappe des monnaies, de l'or de l'argent, du change international. Pendant la guerre d'indépendance, les colonies rebelles émirent une monnaie. Les financiers européens, les créateurs et prêteurs de monnaies qui gouvernaient déjà véritablement le monde, ne pouvaient tolérer pareille audace. Ils firent tomber la valeur de la monnaie américaine, parce qu'ils contrôlaient la plus grande partie de l'argent dans l'univers et que les Etats-Unis ne pouvaient se suffire à eux-mêmes dans ce temps-là, mais ce serait bien différent aujourd'hui, si les Etats-Unis voulaient faire leur propre argent sans intermédiaire.

Cette puissance entre les mains de particuliers trappa Hamilton et le stimula dans ses études et ses recherches; il voulait savoir comment des individus pouvaient exercer un tel pouvoir, non pour les combattre, mais pour les imiter. Il s'attacha davantage dans l'esprit l'idée du contrôle de la monnaie d'une nation par une banque privée coopérant avec les puissances d'argent, surtout en apprenant combien il était facile d'imposer pareil système à un public ignorant. En pleine guerre, Hamilton murissait déjà des plans pour transporter pareille iniquité en Amérique. Le 30 avril 1781, le jeune juif de vingt ans, qui avait pris l'ascendant sur Robert Morris, l'administrateur du trésor pour Washington, osa écrire au trésorier: « Une dette nationale, pourvu qu'elle ne soit pas excessive, sera une bénédiction nationale, un puissant ciment d'union, un stimulant pour l'industrie ». Entendu que pour le juif, du moment que nous sommes en dette avec lui, emploiera toute la ruse pour tâcher de se faire aimer, ensuite imposer ses volontés.

En 1789 la constitution américaine vient d'être adoptée et le premier président George Washington forme son premier cabinet. Il veut confier le trésor à Morris. A sa grande surprise, Morris refuse et recommande Hamilton. Et Washington commet la grande erreur de son administration qui compromettra toute son œuvre. Hamilton devint le premier secrétaire du trésor américain. (A suivre)

Jos. W. GAGNON.

MARIAGES A LA CATHEDRALE

6 fév., M. Adrien McMullen a épousé Mlle Marguerite-Marie Raymond.

28 fév., M. Joseph-Adélard Ross a épousé Mlle Rose-Rita Bienvenu.

SOULEGEZ LES RHUMES DE CERVEAU ET DE POITRINE avec L'huile Electrique du Dr Thomas

Soulageante et Curative

Vendue par les pharmaciens depuis plus de soixante ans

BAPTEMES A LA CATHEDRALE

4 fév., Marie-Lise-Ida, fille de M. Léon-Georges St-Pierre et de Dame Georgette Côté. Parrain et marraine: M. et Mme Ulfranc St-Pierre.

6 fév., Marie-Pauline-Lucette, fille de M. Jean-Baptiste Côté et de Dame Marie-Jeanne Côté. Parrain et marraine: M. et Mme Elzéar Côté.

6 fév., Marie-Paule-Françoise-Colette, fille de M. Hector Robitaille et de Dame Marie-Paule Bois. Parrain et marraine: M. Arthur Robitaille et Mlle Germaine Robitaille.

7 fév., Bernard-Serge, fils de M. Wilbrod Michaud et de Dame Wilhelmine Savard. Parrain et marraine: M. Marcel Gauthier et Mlle Cécile Gauthier.

8 fév., Marie-Odette, fille de M. Honorio Perron et de Dame Yvonne Larrière. Parrain et marraine: M. et Mme Ernest St-Pierre.

15 fév., Joseph-Jean-Gabriel-Rodolphe, fils de M. Ovide Thibault et de Dame Marie-Louise Lavoie. Parrain et marraine: M. Rodolphe Leblanc et Mlle Cécile Leclerc.

15 fév., Joseph-Paul-Emile, fils de M. Gabriel Rioux et de Dame Irène Lévesque. Parrain et marraine: M. et Mme Siméon Rioux.

16 fév., Joseph-Clement, fils de M. Paul-Emile Desrosiers et de Dame Laurienne Pelletier. Parrain et marraine: M. Emilien Amiot et Mlle Alice Pelletier.

18 fév., Marie-Marguerite-Jacqueline, fille de M. Edmond Porugais et de Dame Adrienne Thériault. Parrain et marraine: M. A. A. Portugais et Mlle Yvonne Portugais.

18 fév., Pierre, fils de M. André-Albert Desrosiers et de Dame Alice Ross. Parrain et marraine: M. et Mme Alphonse Chassé.

19 fév., Marie-Pauline-Louissette, fille de M. Joseph-Louis Bossé et de Dame Simonne Pelletier. Parrain et marraine: M. et Mme Emile Huot.

20 fév., Louis-Joseph-Conrad, fils de M. Joseph-Edmond Duchesne et de Dame Adrienne Langlois. Parrain et marraine: M. et Mme Joseph Duchesne.

21 fév., Marie-Delima-Clémence, fille de M. Alfred Pouliot et de Dame Juliette Pelletier. Parrain et marraine: M. et Mme Damase Pouliot.

21 fév., Marie-Jeanne d'Arc-Madeleine, fille de M. Raoul Chamberland et de Dame Elvia Pilotte. Parrain et marraine: M. et Mme Fernando Chamberland.

22 fév., Joseph-Jean-Marcel, fils de M. Antonio Côté et de Dame Béatrice Gagné. Parrain et mar-

rine: M. Joseph Côté et Mlle Jeanne Lévesque.
25 fév., Joseph-Charles-Eugène-Lionel, fils de M. Lionel Leblanc et de Dame Lucia Lavoie. Parrain et marraine: M. et Mme Eugène St-Pierre.

25 fév., Joseph-Louis-François, fils de M. Ferdinand Caron et de Dame Pouliot. Parrain et marraine: M. et Mme François Bossé.

29 fév., Marie-Micheline-Gisèle, fille de M. Georges Doucet et de Dame Marie-Laure St-Pierre. Parrain et marraine: M. Simon Larbrie et Mlle Georgette Doucet.

AU CARTIER

Raimu dans "Le héros de la Marne"

DIMANCHE, LUNDI ET MARDI
LES 10-11-12 MARS

Comment vivent, comment souffrent et comment meurent les soldats de la France... voilà ce que nous montre le film "Le Héros de la Marne".

Ce film dont l'actualité est criante, une histoire d'hier et qui peut devenir celle de demain... a pour principal interprète Raimu. L'action au début nous transporte dans un petit village se mirant dans les eaux de la Marne.

Aut, en pleine récolte, la guerre. Raimu et sa femme Germaine Dermoz vont partir leurs deux fils, Bernard Lancret et Paul Camba. L'un d'eux laisse derrière lui une amie, Jacqueline Porel, auquel le père a interdit l'entrée de la maison parce qu'il la croit indigne.

L'un des fils sera tué au front. Le père ira le remplacer, sera blessé aussi, aux yeux, mais il pourra néanmoins comprendre que la jeune fille était digne d'être la femme de l'un de ses fils.

"La Grande Illusion"

LES 13-14 MARS, MERCREDI ET JEUDI

Pour répondre à la demande d'un grand nombre de ses clients, la direction du théâtre Cartier a décidé de présenter de nouveau le très grand film qu'est "La Grande Illusion".

Après avoir remporté la coupe Mussolini à la Biennale de Venise, cette oeuvre magnifique a fait le tour du monde, où elle n'a remporté que des succès. Les Allemands, qui voyaient dans ce film un grand réquisitoire contre la guerre, l'ont interdit dans leur pays, tout comme "l'accuse" et plusieurs autres du même genre.

Tous les cinéphiles se feront

un plaisir de venir de nouveau applaudir leur artiste préféré qu'est Jean Gabin accompagné de Pierre Fresnay et Dita Parlo, mercredi et jeudi, les 13-14 mars.

"The Royal Visit"

LES 15-16 MARS

Dans le but d'aider l'oeuvre admirable qu'est "La Croix Rouge" le théâtre Cartier mettra à l'affiche, pour vendredi et samedi, le film de la visite royale que leurs Majestés le Roi et la Reine, durant l'été de 1939.

Pour tous ceux qui n'ont pas eu l'avantage de voir le couple royal, lors de leur visite au Canada, il n'y a pas de plus belle occasion de se renseigner.

Venez voir les foules immenses accourues sur le passage de leurs chérieuses Majestés. Venez écouter le Roi et la Reine, adressant la parole au peuple canadien.

Cette bande très complète est accompagnée d'un texte français. Toutes les somptueuses images de ce voyage ont été groupées en un film très important qu'il faut voir pour saisir l'ampleur de la réception du peuple canadien à ses souverains.

Une partie des recettes sera versée à la "Croix Rouge".

BAIE-DES-SABLES

Madame Alfred Massé est de retour d'un voyage à Montréal, où elle a visité sa soeur.

La semaine dernière, furent données pendant deux jours, des cours d'agriculture, par M. Langlois, agronome du district de Matane. Il s'adressa tout spécialement aux jeunes cultivateurs.

M. Georges Dubé, entrepreneur de Rimouski, dirigera les travaux de notre future église. Il est venu, au cours de la dernière semaine, faire entreprendre le bois qui servira à la construction. Cette démarche nous donne espoir que bientôt notre église sortira de son long sommeil car elle dort sous les cendres depuis le 2 novembre 1939.

Au cours d'une causerie prononcée à Toronto dernièrement, le maréchal de l'air, M. A. Bishop, l'as des as canadiens dans la dernière guerre, a dit: « Cessons de croire que nous combattons Hitler seulement et non pas le peuple Allemand. Treize millions de jeunes gens s'inclinent devant Hitler et le considèrent comme leur dieu. Si nous combattons Hitler, nous combattons aussi ceux qui ont foi en lui — Nous combattons le même ennemi de la liberté, impitoyable, cruel et menteur... »

Si vous souffrez de maladies de la peau, de l'ECZEMA en particulier,

SERVEZ-VOUS DE

L'onguent "NAZARETH"

Il a fait ses preuves. Il est tout simplement merveilleux. En vente dans les magasins et pharmacies. Si votre fournisseur n'en a pas, écrivez à

l'abbé Paul GENDRON.

Ste-Thérèse-de-Gaspé, Cité de Gaspé-Sud, Qué.

GRAINES DE SEMENCE

Plus de 30 années d'expérience dans le commerce de grains de semence et de plantes de toutes sortes. Nouveau catalogue gratuit sur demande.

Nouveau Catalogue Gratuit

COUPON

S.V.P. m'envoyer gratuitement votre nouveau catalogue de semences, 88 pages, tout en français.

Nom: _____ Adresse: _____

HECTOR L. DÉRY & CIE, LTÉE
Grainetiers et Pépiniéristes

Nouvelle adresse

931, Blvd St-Laurent, Montréal



LONDRES
PARIS
BERLIN

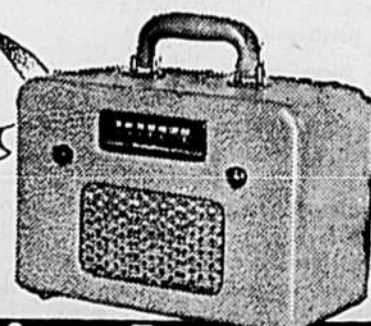
Captés directement
GRACE AU
REPERAGE-ECLAIR AUTOMATIQUE
des nouveaux RADIOS
Westinghouse

LA RADIO ICI À RESTER !

EN RELEVANT les caractéristiques extraordinaires de ce nouveau radio Westinghouse de 1940... n'oubliez pas la plus importante. N'oubliez pas qu'il est de fabrication Westinghouse... garanti par le nom et la réputation de Westinghouse... le produit d'une maison qui a servi les radiophiles dès l'origine de la transmission radiophonique et qui continuera de servir les clients de Westinghouse pour leur plus grande satisfaction. Vous ne faites pas d'erreur en choisissant un appareil Westinghouse.

VOIR VOTRE MARCHAND DE WESTINGHOUSE

Le radio aux cent usages
Vous l'emportez partout. Ce radio portatif Westinghouse B-466B contient ses batteries et son antenne. Il est muni du régulateur de volume automatique, du sélecteur de postes à vernier et d'un haut-parleur dynamique. Caisse McBrine. Avec batteries... \$32.95



Vous avez BEAUCOUP PLUS dans un Westinghouse

La Compagnie de Pouvoir du Bas St-Laurent
Rimouski, Amqui, Mont-Joli, Matane, Trois-Pistoles, Cabano.

L'AVIATEUR FECTEAU ET SES DEUX COMPAGNONS DAVIDSON ET COTE TROUVES MORTS DANS UN CAMP DE TRAPPEUR, AU LABRADOR

Le trappeur James McNeil, de Island Harbor, et ses deux fils ont trouvé, mercredi, le 28 février, sur la fin de l'après-midi, dans un camp qui leur sert de refuge lors de leurs voyages en forêt, les industriels-prospecteurs G.-H. Davidson, de Montréal, et J.-C. Côté, de Beaumont, et leur pilote-aviateur Joseph Fecteau, de Ste-Marie de la Beauce, disparus depuis le 12 septembre dernier.

Les trois disparus étaient partis de Rimouski en avion le 12 septembre, pour se rendre à Moisie sur la Côte Nord et de là à des centaines de milles, vers la rivière du nord-ouest, dans le territoire du Labrador. Ils moururent apparemment de faim, sans savoir qu'ils se trouvaient à quelque 23 milles seulement de Hopedale, où ils auraient pu trouver leur salut.

McNeil et ses fils trouvèrent deux des victimes étendues dans les couchettes, et l'autre sur le plancher. Une note avait été écrite par les trois malheureux, sans doute assez longtemps après avoir épuisé leurs vivres parce

qu'elle trahit l'abandon de tout espoir. Rédigée en anglais et datée du 20 novembre 1939, c'est-à-dire un peu plus que deux mois après le départ des trois hommes de Moisie, sur la rive nord du fleuve, elle était adressée à la personne qui découvrirait leurs cadavres et se lisait comme suit :

« Ce \$180 est l'argent de trois mourants et il t'appartient. Va tout de suite au bureau de T. S. R. ou de télégraphe le plus rapproché et apprends au gouvernement que tu as trouvé nos corps et l'avion CF-BND, perdu en septembre au cours d'un voyage à Northwest-River.

« L'avion repose intact sur la rive d'un grand lac au nord-ouest d'ici, à environ deux milles. Fais envoyer le message au gouvernement tout de suite. Ne manque pas de le faire sans tarder.

« Toutes les autres dépenses que tu pourras faire te seront payées. Reviens ici immédiatement après, veille sur nos corps et sur l'avion et conserve précieusement la boîte contenant nos lettres à nos familles.

« Un avion viendra nous chercher pour nous transporter à Montréal.

« Surveillance bien tout. Tu seras payé pour ton travail. Monte ceci à l'opérateur. Transmets la nouvelle au gouvernement tout de suite. Fais cette œuvre chrétienne immédiatement pour l'amour de nos familles ».

Suivaient les signatures des trois hommes : J.-C. Côté, G.-H. Davidson et Joseph Fecteau.

Les cadavres se trouvaient dans le campement que les infortunés avaient établi à deux milles environ de l'endroit où ils avaient laissé leur avion après avoir apparemment atterri sains et saufs. Les conditions atmosphériques n'étaient pas excellentes quand ils décollèrent de Moisie, le 12 septembre. On pense qu'ils perdirent leur route dans une tempête et que le manque d'essence les obligea finalement à atterrir.

La lettre qu'ils adressèrent à celui qui trouverait leurs cadavres n'indiqua pas la cause de l'atterrissage et ne dit rien de ce qui se passa. Davidson et Côté avaient une grande habitude de la forêt et leurs amis s'étonnent de ce qu'ils se soient crus perdus alors qu'ils se trouvaient pratiquement à portée d'un endroit habité.

MORT LENTE

Le campement n'était qu'à deux milles de l'avion, mais rien n'indiqua si Côté, Davidson et Fecteau errèrent pendant près de deux mois ou s'ils se fixèrent immédiatement là où ils se trouvaient dans l'espoir de conserver leurs forces jusqu'à l'arrivée du secours. Ils avaient assez de vivres dans l'avion pour un peu plus de deux semaines et ils durent se rationner sévèrement pour vivre assez longtemps. Peut-être parvinrent-ils à tuer quelques bêtes et des oiseaux.

Le message qu'ils ont laissé fut transmis à Montréal par l'opérateur de Hopedale aux autorités des Quebec Airways, dont Davidson et Côté avaient loué l'avion.

LES RECHERCHES

Les recherches pour localiser Fecteau et ses passagers conduisirent à la découverte des cadavres de deux autres aviateurs, qui s'étaient perdus précédemment dans la même région accidentée au nord du golfe St-Laurent. Clifford Fréchette et Edward Gaynor, dont l'avion s'abattit au cours d'une envolée de Moisie au lac Sandgirt.

L'approche de l'hiver rendait de plus en plus difficiles les recherches par la voie des airs et un avion chercheur piloté par Norman Forester, de Baie-Comeau, fit un atterrissage forcé à 80 milles environ au nord du St-Laurent. Forester se trouva à atterrir près de l'endroit où Fréchette et Gaynor étaient eux-mêmes descendus et leurs corps furent trouvés par la suite à quelque distance de leur appareil.

Fecteau et ses passagers avaient tous une grande expérience de la forêt et, en plus des vivres d'urgence pour deux semaines que portait l'avion, Davidson et Côté avaient des provisions avec eux. Ils avaient un petit appareil émetteur, mais on pense que la mauvaise température les empêcha de s'en servir.

Trois cométiques, traînés par des chiens esquimaux, sont partis mardi de Hopedale, petit poste de mission, pour se rendre, à 23 milles, auprès des cadavres des aviateurs, et ramener au poste. Chaque cométique transporte un cerceuil.

Les trois équipes devaient atteindre le camp de fortune où les trois sont morts, en six heures de marche.

Le doute persiste encore à savoir lequel des trois hommes mourut le dernier. Personne n'a pu le dire. On ne connaît pas le nom de celui qui découvrit les trois cadavres fut incapable de les identifier. Harold Stevenson, télégraphiste de la station de Marconi, éprouva la même difficulté.

Toutefois, McNeil et Stevenson sont d'avis que le cadavre qui repose sur le plancher du camp est celui de J.-C. Côté, de Beaumont. Il aurait été le dernier à mourir. Apparemment, sa destination voulait qu'il vit ses deux autres compagnons, G.-H. Davidson, de Montréal, et Joseph Fecteau, pilote-aviateur, de Ste-Marie de la Beauce, s'étonner dans leur couchette pour ne plus s'en relever.

Le trappeur McNeil a expliqué pourquoi les victimes avaient attendu en vain du secours.

Il y a dix-sept mois, dit-il, le 16 octobre 1938, exactement, il s'arrêta pendant quelques heures à ce camp, où les trois hommes ont péri. Il y laissa, en partant, une note portant ces deux mots : « Back soon », c'est-à-dire « De retour bientôt » ! Apparemment, les trois hommes se firent sur cette promesse pour obtenir du secours et c'est probablement pour cette raison qu'ils écrivirent sur la porte de leur camp : « Why does McNeil not come this year ? » « Pourquoi McNeil ne revient-il pas cette année ? »

Avec d'autres trappeurs, McNeil se sert de ce camp comme de refuge temporaire, depuis plus de dix ans, pendant la saison de la chasse. Mais, expliqua-t-il, l'automne dernier, nous n'avons pas pu nous y rendre, parce que le froid a commencé trop tard et parce que nous n'avions pas suffisamment de vivres. Il n'a pu se rendre à ce camp que le 28 février.

Nous apprenons également que l'avion qui devait partir de Rouyn pour se rendre à Rimouski et, de là, à Hopedale, n'a pas encore pu quitter sa base, à cause de la mauvaise température. On craint que celle-ci ne retarde encore l'avion pendant plusieurs jours. A tout événement, lorsqu'il partira, il sera lourdement chargé, car il transporte des pièces de rechange pour effectuer les réparations nécessaires à l'avion abandonné des trois victimes.

Harold-F. Stevenson, sans-filiste, est revenu à Hopedale mardi soir, après s'être rendu à pied au camp où il a trouvé les corps émaciés de G.-H. Davidson, de Montréal, de J.-C. Côté, de Beaumont, et du pilote Joseph Fecteau, de Ste-Marie de la Beauce. L'un des corps se trouvait sur le plancher et les deux autres, dans les lits.

A l'intérieur de la porte du camp, Stevenson a trouvé les noms des trois hommes écrits au crayon, et après chaque nom, les mots suivants : « vingt novembre, seulement de l'eau ». C'est le vingt novembre qu'ils se décidèrent à écrire une note d'adieu, sachant qu'ils mourraient de faim.

Dans leur détresse, ils écrivirent à l'extérieur de la porte du camp : « Pourquoi MacNeil ne vient-il pas, cette année ? »

Le 20 novembre, Davidson, Fecteau et Côté écrivirent leurs noms à l'extérieur de la cabine. Au-dessus de chaque nom, ils tracèrent une croix. Chaque jour, ils trouvaient la force nécessaire pour aller en dehors du camp et inscrire la date exacte à côté de leurs noms.

Le 3 décembre, dit le sans-filiste Stevenson, les inscriptions à l'extérieur de la cabine cessèrent. Mais à l'intérieur, l'un des hommes, le dernier à mourir, continua à tenir le registre jusqu'au 8 décembre.

Stevenson dit que les corps des hommes sont en bon état de conservation et pourront être transportés par avion. William Bragg, de la police de Terrebonne, qui a fait le voyage au camp avec Stevenson, a reçu instruction de se tenir prêt à transporter les corps.

Un avion de transport doit quitter Rouyn, pour la base de Rimouski et de là pour Large Lake, où les trois victimes furent forcés d'atterrir le 12 septembre alors que leur avion manquait de gaz et après avoir dépassé de 150 milles leur objectif.

Stevenson a corroboré la déclaration du trappeur McNeil à l'effet que l'avion de Davidson, à part d'être pris dans la glace du lac, est en parfaite condition.

Les cadavres du pilote Joseph Fecteau et des deux hommes qu'il devait conduire vers une réserve forestière, seront ramenés à Hopedale, village situé à 350 milles du détroit de Belle-Isle, sur la côte du Labrador. De là, ils seront transportés à Québec par la voie aérienne.

Les bières qui contiendront les corps de Fecteau, de G.-H. Davidson, de Montréal, et de J.-C. Côté, de Belmont, ont été fabriquées à Hopedale.

En plus de transporter les cadavres, les cométiques apporteront ici les effets personnels du groupe qui ont été trouvés dans le camp par le trappeur James McNeil et ses deux fils. On ne sait

pas encore ce qu'il adviendra de leur avion.

On a appris que la découverte des cadavres avait été faite par Leonard McNeil, 21 ans, qui faisait une tournée en compagnie de son père et de son frère.

Si la température est favorable, quatre hommes quitteront Rimouski incessamment par avion pour se rendre au Labrador, à 700 milles, c'est-à-dire à l'endroit où auraient été découverts les cadavres de l'aviateur et de ses deux compagnons perdus depuis près de six mois.

L'expédition est organisée par la compagnie Quebec Airways et sera formée de MM. Bill Rossignol, pilote; Jean Bombardier, ingénieur en radio, Paul Sabourin, ingénieur en aviation, et Normand Cyr, mécanicien. Tous quatre sont actuellement à se préparer pour ce grand voyage, qui se fera dans un avion Fairchild.

C'est de Rimouski que le 12 septembre dernier Joseph Fecteau, pilote de la Quebec Airways, G. H. Davidson, homme d'affaires, et J. C. Côté son associé, partaient par avion pour une expédition au Labrador. Après avoir fait escale à Moisie, en cours de route, ils étaient restés sans nouvelle. La Quebec Airways organisa des recherches qui toutes demeurèrent vaines. La semaine dernière, les trois hommes reposent dans un camp tandis que l'avion est pris dans les glaces d'un lac à quelque vingt milles du petit village de Hopedale, dans le Labrador et à plus de 800 milles de Québec.

L'expédition qui est s'organiser à Rimouski tentera de ramener les cadavres ainsi que l'avion. On croit que celui-ci n'est pas endommagé, mais qu'il a dû amerrir faute d'essence. Cependant, il était muni de flotteurs lors de son départ, et pour lui permettre maintenant de décoller sur la surface du lac il faudra le sortir d'abord de la glace où il est

prisonnier et remplacer ses flotteurs par des patins. C'est un travail long et difficile, que devra exécuter M. Paul Sabourin.

L'expédition apporte des vivres pour quelques semaines vu la difficulté de la tâche à accomplir et la longueur du trajet à parcourir.

On ne sait encore si les cadavres seront conduits directement à Montréal par avion ou s'ils seront descendus à Rimouski au retour.

ST-ANAGLET

Résolution du Cercle de l'U.C.C. Considérant qu'une pression est faite auprès du gouvernement provincial dans le but de faire voter une loi qui oblige tout conducteur de voiture hippomobile au port de lumières ;

Considérant que les amateurs du mouvement, en poursuivant une fin qui leur est propre, méconnaissent les intérêts légitimes de la classe agricole ;

Considérant que les cultivateurs sont obligés de circuler sur les routes avec toutes sortes de machines et de voitures et que leur travail les oblige souvent à rentrer tard le soir ;

Considérant que ce serait imposer aux cultivateurs des dépenses lourdes que de les obliger à munir leurs voitures et leurs machines de lumières blanche et rouge ;

Considérant que l'adoption d'une loi comme celle qui est demandée à pour fin de rejeter toutes les responsabilités et tous les frais sur les propriétaires de voitures à traction animale, quels que soient les torts de l'automobiliste ;

Considérant que les cultivateurs devraient être protégés par une loi contre les automobilistes qui font des accidents et qui ont le chemin pour répondre ;

Il est proposé par M. Thomas Croft, secondé par M. Joseph Fournier et résolu :

Que le cercle de l'U.C.C. de St-Anaclet s'oppose catégoriquement pour les raisons plus haut mentionnées à l'adoption d'une loi qui oblige les conducteurs de voitures à traction animale à les munir d'une lanterne projetant un feu blanc à l'avant et un feu rouge à l'arrière ;

Que les cultivateurs de St-Anaclet, tout en rejetant les mesures de force et de contrainte recommandées plutôt qu'une campagne d'éducation se poursuivent dans le but d'amener les propriétaires de véhicules hippomobiles à signaler de quelque manière leur présence sur la route la nuit ;

Que le Cercle de St-Anaclet recommande également que les automobilistes concourent pour leur part, par une conduite prudente, à la sécurité de la circulation de nuit.

Anaclet Ouellet, Président
Florian Fournier, sec.-trés.

LAVEUSES USAGES. — Remises en bon état — différentes marques. Grosses lavasses pour Hôtel — Capacité 15 draps. Basques poêle d'Hôtel. M. DESSUREAULT, 322 St-Germain, Rimouski.

ATTENTION A VOTRE FOIE

Il peut être la cause de vos troubles. Naviguez-le de la bonne manière, avec des Fruit-Atives.

Portez-vous bien.

Votre foie est le plus grand organe de votre corps et le plus important pour la santé. Il dirige la bile pour la digestion, chasse les déchets, emmagasine l'énergie, permet à la nutrition d'atteindre le sang. Quand votre foie est dérangé la nourriture se décompose dans vos intestins. Vous devenez constipé, l'estomac et les reins ne peuvent pas bien fonctionner. Vous vous sentez malade — mal à la tête, au dos, étourdi, et fatigué... tout à la fois.

Faites comme des milliers d'autres, soulagez toutes ces misères avec les Fruit-Atives, le remède du foie qui se vend le plus au Canada depuis 35 ans. Elles stimulent le foie, soulagent promptement — vous sentez mieux portant. Achetez des Fruit-Atives à la pharmacie aujourd'hui, 25c, 50c.

FRUIT-ATIVES Tablettes pour le foie

Les Prévoyants du Canada

"FONDS DE PENSION"

31ème Rapport Annuel

L'accumulation aux divers postes est la suivante :

Capital du Fonds de Pension	\$5,580,484.70
Réserve Générale	2,279,484.60
Réserve Spéciale sur placements	275,898.10
Cotisations anticipées	42,069.84
Réserve fonds contingent	4,500.00
	\$8,182,437.24

Cet actif est représenté par des valeurs en portefeuille dont voici la répartition par catégories :

Espèces en Banque	\$ 245,555.85
Provinces	12,210.54
Commissions Scolaires	596,206.74
Corporations Municipales	1,737,839.20
Fabriques et Syndics	524,180.16
Institutions ou Communautés	266,331.07
Utilités Publiques et Oblig. Diverses	2,021,199.36
Actions Préférentielles et ordinaires	793,816.98
Prêts Hypothécaires	1,340,917.40
Intérêts et annuités dus et accrus	166,000.38
Immeubles et loyers	467,976.53
Frais imputables à l'exercice 1940	10,203.03
	\$8,182,437.24

Le 31 décembre 1939.

Erigez DES MURS ET DES PLAFONDS SUR UNE Base Sûre



Procurez-vous le Véritable Gyproc — identifiez-le ainsi :

1. Recherchez le nom GYPROC au dos de chaque planche.
2. Recherchez la bordure verte sur les bords des deux cotés. N'acceptez rien d'autre.

avec la PLANCHE MURALE INCOMBUSTIBLE GYPROC

Quand vous choisissez une planche murale, que ce soit pour les murs et les plafonds d'un bâtiment neuf, pour des travaux de modernisation ou de réparation, vous aurez tout avantage à considérer les raisons exceptionnelles pour lesquelles Gyproc est une planche supérieure aux planches murales ordinaires :

- INCOMBUSTIBLE—donc, sûre
- PERMANENTE et DURABLE—donc, économique
- NE CRAQUERA PAS, NE GAUCHIRA PAS, NE TRAVAILLERA PAS et NE GONFLERA PAS
- JOINTS INVISIBLES—les baguettes pour panneaux sont inutilisables
- SURFACES LISSES, ANTI-POUSSIÈRE—faciles à tenir propres
- N'IMPORTE QUEL DÉCOR PEUT Y ÊTRE APPLIQUÉ—pas de monotonie
- La planche murale de gypse LA PLUS LÉGÈRE qui soit faite au Canada

Gyproc s'écrit partout au Canada. Voyez votre fournisseur habituel de Bois et Fournitures pour Construction.

Ecrivez à notre succursale la plus proche pour avoir le Livre Gyproc gratis

Gypsum Line and Alabastine Limited

VANCOUVER SINGAPORE HONG KONG MONTRÉAL

Caisse Nationale d'Économie

Bilan au 31 décembre 1939

Quarante et unième rapport annuel	
ACTIF	
En caisse et en banque	15,598.05
PLACEMENTS: Obligations:	
Cités, Villes, Municipalités, Cantons et Paroisses (province de Québec)	3,131,882.85
Commissaires d'Écoles, Municipalités et Commissions Scolaires (province de Québec)	642,861.95
Oeuvres et Fabriques, Syndics de Paroisses (province de Québec)	583,183.01
Provinces	48,495.70
Corporations Episcopales Catholiques Romaines	51,200.99
Prêts hypothécaires:	
Aux Fabriques paroissiales	437,796.77
Aux Corporations privées	419,155.80
Aux Particuliers—jusqu'à concurrence de 60% de l'évaluation municipale	3,607,408.43
Achats à réméré	869,691.42
Immeubles acquis pour protéger créances hypothécaires	2,525,795.29
Intérêts accrus, dus et payés	137,907.40
Comptes recevables	28,306.12
Frais imputables à l'exercice 1940	25,207.88
	\$12,490,421.56
PASSIF	
CAPITAL:	
Première période	8,927,614.33
Deuxième période	192,379.11
RÉSERVES—Première période:	
Solde de rentes dû aux sociétaires	1,085,363.93
Certificats conjoints	200,938.99
Certificats familiaux	606,556.39
RÉSERVES—Deuxième période:	
Solde de rentes dû aux sociétaires	6,175.08
Réserves statutaires:	
Minimum garanti	183,331.41
Surplus	30,377.78
Rentes différées garanties avec participation	104,568.56
Rentes différées garanties avec participation et annuités	233,346.27
Rentes à prime unique avec participation	353,690.46
Première et deuxième périodes:	
Dépréciation des immeubles	430,743.17
Comptes payables	8,810.32
Rentes non réclamées	14,565.43
Contributions payées par anticipation	86,960.13
Nantissement re: emprunt	25,000.00
	\$12,490,421.56
Trente-septième rapport annuel	
CAISSE DE REMBOURSEMENT	
Bilan au 31 décembre 1939	
ACTIF	
En caisse et en banque	5,689.77
PLACEMENTS: Obligations:	
Cités, Villes, Municipalités, Cantons et Paroisses (province de Québec)	494,268.99
Commissaires d'Écoles, Municipalités et Commissions Scolaires (province de Québec)	228,572.30
Oeuvres et Fabriques, Syndics de Paroisses (province de Québec)	89,815.65
Prêts hypothécaires	101,380.00
Immeuble acquis pour protéger créance hypothécaire	914,006.94
Intérêts accrus et payés	12,214.75
Comptes recevables	9,220.11
Comptes payables	412.40
Frais imputables à l'exercice de l'année suivante	224.49
	\$941,768.46
PASSIF	
RÉSERVE ET SURPLUS:	
Fonds de garantie: Rentes ordinaires	740,320.53
Rentes différées garanties avec participation	29,640.44
	769,960.97
SURPLUS—Fonds contingent:	
Rentes ordinaires	168,009.10
Rentes différées garanties avec participation	2,898.39
	171,807.49
	\$941,768.46
Contresigné pour les administrateurs:	
Le Président: V. E. Beaupré, A.A.S.	
Le Secrétaire: Aimé Parent.	
CERTIFICAT DES VÉRIFICATEURS	
Nous avons vérifié la comptabilité, les documents, pièces justificatives, valeurs et prêts hypothécaires, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1939, et, après avoir obtenu tous les renseignements demandés, nous certifions que les bilans ci-haut représentent la situation financière de la Caisse Nationale d'Économie et de la Caisse de Remboursement, tels que relevés d'après les livres.	
Les vérificateurs: Victor Pallister, O.P.A. Joseph Levois, C.P.A.	
Montréal, le 7 février 1940.	

BAIE-DES-SABLES

Baptêmes. — Le 3 mars dernier, a été baptisé Joseph-Jean-Eudes, enfant de M. et Mme Ernest Guilbault (Bernadette Bérubé). Le parrain et la marraine ont été M. et Mme J.-Alphonse Bérubé, oncle et tante de l'enfant.

Chez les jeunes agriculteurs. — Au cours de la semaine dernière, notre dévoué agronome, M. Raymond Langlois, de Matane, est venu donner, aux jeunes agriculteurs, des cours sur la Coopération. Ces cours ont duré une journée et demie. Presque tous les jeunes agriculteurs y assistaient ainsi que plusieurs cultivateurs.

Le cercle pédagogique. — Samedi dernier, avait lieu la réunion du Cercle pédagogique. Toutes les institutrices, moins une, étaient présentes. Il y eut deux classes modèles. L'une, présentée par Mlle Alma Roy, traitait du nom et l'autre était une leçon de composition présentée par Mlle Caron.

Le sport. — Jeudi dernier, jour de la mi-carême, il y eut un festival sportif sur la patinoire. Ce fut un beau succès. Des jeux, courses et une partie de hockey avaient été organisés.

ST-OCTAVE

Funérailles. — Lundi matin, ont eu lieu les funérailles de Mme Ferdinand Dionne, âgée de 72 ans. Nos sympathies aux familles en deuil.

Baptême. — M. et Mme Paul Savard, un fils baptisé sous les noms de Joseph-Fernand. Parrain et marraine, M. et Mme Adélaïde Roy.

Notes locales. — Mlle Thérèse Martin passe une huitaine à Amqui, l'invitée de sa cousine Mlle Marthe Landry. — M. Albert Morin, qui a passé quatre mois aux Eaux-Mortes, est revenu. — M. Léo-R. Ouellet est parti jeudi matin pour Montréal, où il passera quelques temps. — M. Arthur Fortin, qui a passé

l'hiver à Franklin, Côte-Nord, est revenu par la voie des airs. — Mlle Jeanne Ouellet, de Ste-Angele, est l'invitée de sa soeur Mme Hector Fortin. — M. Auguste Bérubé est de retour d'un voyage à St-Simon. — M. Albert Roy est allé à New-Castle où il a visité sa fille Rita, étudiante au Couvent Villa Teresa.

— M. C. Morin, de St-Moise, de passage ici la semaine dernière. — M. Zenon Morissette, après un séjour à l'Hôpital de Lévis, est revenu dans sa famille. — M. Albert DesChamps est allé à Amqui, par affaires jeudi. — M. Wilfrid Guimond, de Mont-Joli, par affaires ici mercredi.

MATANE

Mlle Irène Beaulieu, de Mont-Joli, est actuellement à Matane. M. J. A. Rouleau est revenu de Senneterre.

M. Eugène Martel, de Québec, est à Matane. M. Laurent Leclerc, de Riv-du-Loup, était en notre ville, ces jours derniers. L'honorable O. Gagnon et M. le notaire Henri Larue, d'Amqui, étaient ici en fin de semaine.

M. Jos. Otis est actuellement à Québec. Mlles Thérèse Dagneau et Cécile Boivin, patineuses membres du Winter Club de Québec, étaient en ville vendredi dernier pour le festival donné à Matane à l'occasion de la mi-carême. Environ 1000 personnes assistaient à ce festival.

Le club de hockey de Matane a rendu visite au Rimouski dimanche le 3 mars et l'a défait par le pointage de 13 à 4.

M. l'abbé Hector Lepage, de St-Leandre, était ici dernièrement.

Coopérative. — La Coopérative agricole de Matane a tenu son assemblée générale, la semaine dernière, et a fait l'élection de son exécutif. Trois directeurs ont été élus, soient: MM. Joseph Philibert, Thomas Gauthier et Joseph Fortin. MM. Joseph Turcotte et Arthur Forbes, furent choisis pour remplacer MM. Delphis Gagnon et J.-B. Gauthier, démissionnaires.

Dans l'après-midi, au delà de 100 cultivateurs assistèrent à des conférences données par MM. Raymond Langlois, agronome, Charles-Alphonse Beaulieu, avocat, J.-Ernest Proulx, inspecteur de beurrieres, et Emile Caron, auditeur. Tous traitèrent des diverses formes de coopération. Cercle de Fermières. — Un Cercle de Fermières vient d'être fondé à St-Victor de Petite-Matane, et 44 membres en font déjà partie. Dès sa première réunion, le nou-

veau cercle a formé un bureau de direction, composé de Mmes Joseph Bouffard, présidente; Jean-Baptiste Gauthier, vice-présidente; Joseph Philibert, secrétaire-trésorier; et Edouard Dion, bibliothécaire-lectrice. Mmes Charles-Emile Perron, Herménégilde Bouffard, Philias Ouellet, et Mlle Georgienne Harrison ont été élues conseillères.

ST-ULRIC

Le 29 février, est décédé M. Camille Gagné, après une courte maladie, à l'âge de 58 ans.

Le 2 mars, son service fut chanté à 9 heures par M. le curé J.-W. Dionne. Un grand nombre de parents et d'amis ont témoigné leurs condoléances à la famille en deuil, soit par l'assistance aux funérailles, soit par l'offre de messes, de prières ou de sympathies. La croix était portée par son neveu: M. Napoléon Beaulieu et le corps porté par ses fils: MM. Louis, Joseph, Hormidas, Adrien, Ludger et Wilfrid Gagné.

Il laisse dans le deuil son épouse née Emilie Thibault, ses filles, Mme Edmond Dion (Jeanne), Mlle Maria Gagné et Mlle Paquerette Gagné, ses fils: Louis Gagné, Joseph L.-D. Gagné, Hormidas Gagné, Adrien Gagné, Ludger Gagné et Wilfrid Gagné; deux sœurs: Mme J.-Bte Charrette et Mme Napoléon Charrette.

Le 4 mars, est décédée Dame Ve Napoléon Lavoie, âgée de 83 ans. Son service fut chanté le 6 mars, par M. le curé J.-W. Dionne. Un bon nombre de paroissiens ont voulu offrir leurs prières à cette paroissienne octogénaire en assistance à ses funérailles.

Elle laisse dans le deuil un fils M. Philippe Lavoie, de St-Ulric, et trois filles: Mme Zenon Bérubé (Praxède), St-Ulric, Mme J. Castonguay (Emilie), et Mme J. Seaver (Marie-Louise), de Fall River. Aux deux familles en deuil, nous offrons nos sincères condoléances.

MONT-JOLI

Chronique de l'Institut Rheault. — Durant la semaine du 25 février s'est donnée la première série de cours pratiques de Littérature Française, cours portant sur l'analyse littéraire des meilleurs auteurs français et canadiens.

Le programme de notre Cours Complémentaire annonce dans notre précédente chronique, étant à point, nous vous le présentons. Religion: les élèves suivront les mêmes cours de religion que les élèves des autres cours. Français: Grammaire française, Littérature française théorique et pratique, Rhétorique et Eloquence théorique et pratique, histoire de la Littérature Française. Anglais: Grammaire, conversation, Lecture, Dictées, Rédactions, Art Epistolaire, Mathématiques: Algèbre et Géométrie. Comptabilité: Comptabilité Supérieure préparatoire aux sciences comptables. Histoire: Histoire Générale, de l'antiquité à nos jours. Sciences: Philosophie, Economie Politique, Droit International, Géographie Economique, Droit Commercial, Proficiency in Filing, Transactions Bancaires, Sténographie Bilingue théorique et pratique, Dactylographie bilingue théorique et pratique, Sténotypie Bilingue.

Les cours de Religion seront enseignés par un religieux oblat de la Maison Notre-Dame de Lourdes de Mont-Joli. Les cours de Français, d'Histoire Générale, de Géographie Economique, de Sténographie Anglaise et Dactylographie Bilingue seront enseignés par Monsieur J.-A. Côté, B. L., Vice-Principal. Mlle A. M. Plante, Professeure, enseignera la Sténographie Française. et Mlle G. St-Gelais enseignera la Sténotypie Française. Les autres cours seront enseignés par notre principal.

D'après notre chronique du 23 février, l'Annuaire Général de l'Institut Rheault devait être déposé dans tous les casiers postaux de Mont-Joli, en date du 1er mars. Un léger incendie à l'imprimerie Mont-Joli, Enrg. fut cause d'un retard de quelques jours dans l'impression du dit annuaire.

Un concours nouveau genre aura lieu à l'Institut Rheault, en date du samedi, 25 mai, 1940. Ce concours est ouvert à tout élève de Mont-Joli ou d'ailleurs, n'ayant suivi aucun cours à l'Institut Rheault, durant la présente année scolaire, n'étant pas parent ou degré de frère ou soeur, avec un membre du personnel de l'Institut Rheault, et ayant complété dans le passé ou terminant actuellement sa 7ème année (ancienne 6ème année) du cours Primaire. Ce concours consistera en une série de deux examens sur la Dictée Française (1er examen du commencement de la grammaire à la Syntaxe, 2ème examen de la Syntaxe à la fin) et en une autre série de deux examens sur l'arithmétique (1er examen portant sur les opérations simples et deuxième examen portant sur les fractions). L'heure de ces examens sera annoncée plus tard dans notre chronique. Les concurrents seront classés suivant leur capacité, en différentes sections. Le vain-

queur du concours, aura droit à une année de cours commercial régulier (Secondaire, Supérieur ou Complémentaire) absolument gratuit à l'Institut Rheault, de septembre 1940 à juin 1941 inclusivement. Les inscriptions seront reçues jusqu'au samedi, 18 mai, à midi. Toute information supplémentaire sera fournie aux intéressés avec plaisir.

Voici le programme de la 4ème Soirée-Causerie qui sera présentée par la Société des Conférences de l'Institut Rheault, à la salle municipale de Mont-Joli, le dimanche soir, 10 mars, à 8 h. 15.

- 1.—Ouverture: Piano: Elèves du Couvent. 2.—Allocation: Présentation de la soirée et du conférencier, Mre Gérard H. Rheault, M.A., L.L.L. 3.—Conférence: 1ère partie: « Pour donner au Canada la plus belle espèce d'hommes »: R. F. Michel, F.S.C. Directeur de l'Académie St-Joseph. 4.—Intermède: Numéros de chant par les élèves de l'Académie St-Joseph de Mont-Joli. 5.—Conférence: 2ème partie: « Pour donner au Canada la plus belle espèce d'hommes »: R. F. Michel, F.S.C. Directeur de l'Académie St-Joseph. 6.—Remerciements: M. Paul Hubert, de Rimouski, Inspecteur Régional. 7.—Gymnastique: Equipe de fillettes: Directrice: Mlle Irène Desrosiers. Au piano: Mlle Madeleine Lavoie. 8.—Clôture: Elèves du Couvent.

BIC

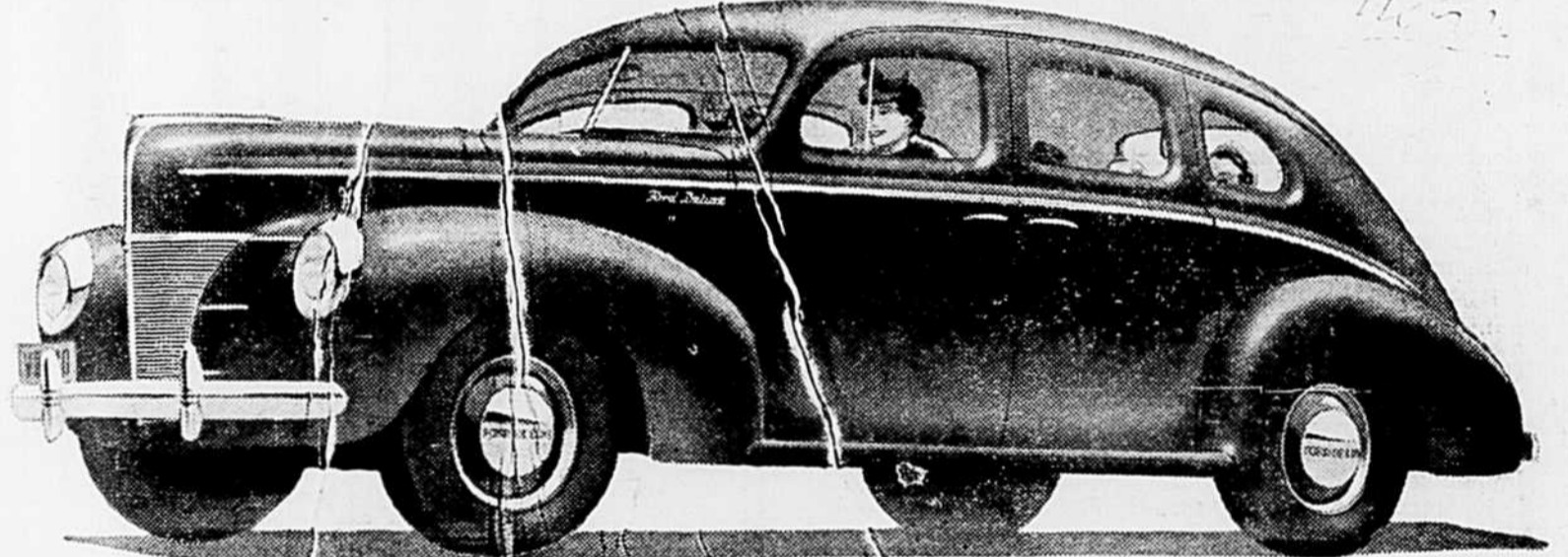
Le Cercle des Dames Fermières.

CE QU'IL LEUR FAUT! Les enfants en santé qui s'adonnent aux jeux et les adultes qui travaillent au grand air dépensent beaucoup d'énergie. Tous ont besoin de beaucoup de mélasse de table BEMA Extra Fine, aliment si nourrissant et fortifiant. Servez-la sur du pain, avec des crêpes... dans la préparation des gâteaux, muffins, "cookies", etc. Bonne à tout point de vue. Vendue à la mesure PAR VOTRE EPICIER

MARQUE BEMA MELASSE DES BARBADES "UN PRODUIT PUR—SANS MELANGE" M. l'abbé Sylvestre Bonin, décédé à Longueuil le 13 mars 1939, était membre de la Société d'une Messe. M. l'abbé Alfred L'Ecuyer, décédé à Cartierville, le 25 mars 1939, était membre de la Société d'une messe. S.E. CHENARD, prêtre, Chancelier.

GRATIS! Gin de KUYPER RECETTE ORIGINALE DE LA PONCE Le jus d'un citron • Eau bien chaude • Sucre au goût • Un peu de muscade • Deux doigts de GIN DE KUYPER 40 onces 26 onces 10 onces 3.45 2.40 1.05

VASTE! STABLE!



IMPOSANTE!

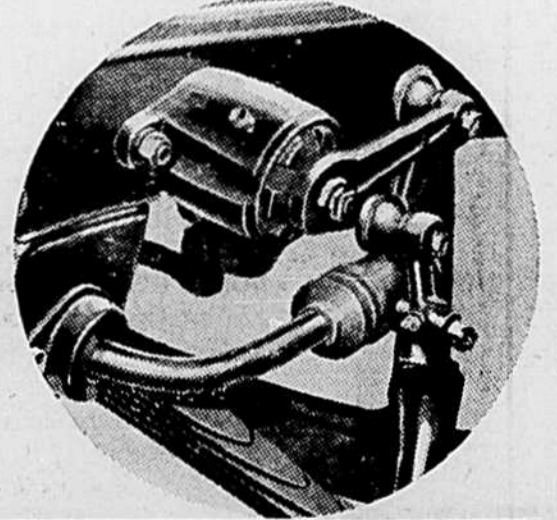
VOYEZ un peu cette magnifique V-8! Vous comprendrez pourquoi les voisins font halte quand elle passe et admirent son savant carénage et son intérieur spacieux et riche.

Mais, cette année, ce qui distingue la V-8 Ford, c'est la souplesse de son roulement. En outre, pour que ses occupants y trouvent un délassement total, la carrosserie a été scientifiquement insonorisée et de nouvelles roues à disque incurvé diminuent les bruits de la route. La marche est aussi plus silencieuse à cause du nouvel embrayage greffé sur la colonne de direction (et actionné du bout du doigt). Voilà réalisé le rêve de l'automobiliste d'aujourd'hui... Vous êtes sceptique? Mettez-vous au volant d'une V-8 Ford!



(Au-dessus) L'INTÉRIEUR, PLUS VASTE, offre plus de dégagement pour les jambes et les coudes des occupants. L'intérieur des sedans est plus long de 4". Nouveaux sièges à rebord "flottant", moelleux et profonds.

(Ci-dessous) AMORTISSEURS PERFECTIONNÉS. Un chapeau de presse-étoupe, à "auto-scellement", enrayer les fuites et diminue la fréquence des remplissages. Nouveau stabilisateur, supprimant l'oscillation latérale; suspension améliorée.



LA V-8 FORD

GARAGE DESROSIERS & DIONNE, RIMOUSKI

Servez du POISSON



SÉCHÉ OU MARINÉ il est NUTRITIF et ÉCONOMIQUE

Le poisson canadien, séché ou mariné, est un des aliments les plus nutritifs et les plus économiques. Il est riche en protéines et en éléments minéraux si essentiels à la santé.

Où que vous demeuriez, votre marchand peut vous procurer du poisson canadien, séché ou mariné. Vous avez le choix de poissons séchés tels que la morue, l'églefin, le merlan, la merluche et la morue noire, de poissons marinés tels que le hareng, le maquereau et l'aloose... et chacun d'eux se prête à la préparation d'une grande variété de plats appétissants.

Servez souvent du poisson canadien, séché ou mariné, à votre famille. Ce sera un heureux moyen de varier vos menus... et vous le trouverez très économique.

MINISTÈRE DES PÊCHERIES, OTTAWA.

Mesdames!



DEMANDEZ LA BROCHURE GRATUITE

Ministère des Pêcheries, Ottawa. Veuillez envoyer votre brochure gratuite de 57 pages, intitulée "100 Délicieuses Recettes de Poisson" et contenant 100 recettes délicieuses et économiques pour la préparation du poisson.

475 Nom _____ Adresse _____



DU POISSON N'IMPORTE QUEL JOUR

Cartes professionnelles

GAGNON & SIMARD
AVOCATS
Paul-Emile Gagnon, L.L.L., C. R.
Gérard Simard, L.L. L.

CASGRAIN, CARON & TESSIER
AVOCATS
Perrault Casgrain, C. R.
Améée Caron, C. R.
Maurice Tessier, L.L. L.

BELZILE & BELZILE
NOTAIRES
L. de G. Belzile, L.L.B.
Gleason Belzile L.L.L.

JESSOP & GENDREAU
AVOCATS
James J. Jessop, C.R.
Arthur Gendreau, L.L.L.

ARTHUR ST-ONGE
AVOCAT
186, Ave de l'Évêché, Rimouski

BELZILE & BELZILE
NOTAIRES
L. de G. Belzile, L.L.B.

EUDORE COUTURE
NOTAIRE
Bureau: Immeuble Gilbert.

Dr GERARD LANGIS
CHIRURGIEN
Des Hôpitaux de Paris et Lyon

Dr A. A. DESROSIERS
CHIRURGIEN-DENTISTE
92 Ave de la Cathédrale-Sud

Dr J. O. DRAPEAU
MEDECIN-CHIRURGIEN
Des Hôpitaux de Paris

LOUIS LEO DOYON
Arpenteur-Géomètre
Ingénieur-forestier Conseil

G. FERNAND CARON
ARCHITECTE
Bureau: A Rimouski, 87 ave. de la Cathédrale.

J. ADEODAT DRAPEAU
Courtier d'Assurances Générales.

Berthe Lévesque, G. M. G.
RIMOUSKI
Service privé Tél. 198 M 5

ARSENE MICHAUD
EMBAUMEUR
Directeur de funérailles

LE MAGASIN DU CHIC
J.-A. LEVESQUE
Marchand-Tailleur

PRECAUTION CONTRE LA PERTE DE LA VUE
Protégez votre santé et votre vue. Faites examiner régulièrement votre vue par un spécialiste.
J. A. GENDREAU
OPTOMETRISTE ET OPTICIEN

EPICIER-BOUCHER
Recevez plus pour votre argent, en achetant toutes vos viandes fraîches et fumées, ainsi que votre épicerie, vos fruits et légumes, chez
Léopold Fillion
EPICIER-BOUCHER

PRIX ET COMMENTAIRES DU MARCHÉ

LA COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC FOURNIT LES COMMENTAIRES SUIVANTS SUR LE MARCHÉ
Bourso
La tendance d'une fermeté qui se manifestait déjà à la fermeture de la semaine précédente s'est accentuée davantage durant cette dernière semaine écoulée et nous avons à signaler une hausse assez marquée dans les prix.

Comment se soulager des souffrances du RHUME de POITRINE
D'abord—au coucher, masser la gorge et la poitrine avec du Vicks VapoRub.

normalement auraient apparemment épuisé une bonne partie de leur réserve. Conséquemment, afin de répondre à la demande régulière, même pour ne pas être pris au dépourvu, ils sont maintenant obligés de renouveler plus souvent leurs achats et en y ajoutant une demande un peu plus remarquable pour expédition immédiate dans certains centres ruraux, le volume des transactions fut considérablement augmenté.

Comment se soulager des souffrances du RHUME de POITRINE
D'abord—au coucher, masser la gorge et la poitrine avec du Vicks VapoRub. Ensuite—pour prolonger encore son action déjà durable, étalez une couche de VapoRub sur la poitrine, et recouvrez d'un linge chauffé.

On note particulièrement une demande améliorée pour les poulets dont les prix sont légèrement plus rémunérateurs.
Oeufs: Montréal et Québec: Nous avons peu de changement à noter sur notre marché aux oeufs. La distribution est encore assez rapide pour éviter toute accumulation et, de ce fait, soutient les prix stationnaires.

Comment se soulager des souffrances du RHUME de POITRINE
D'abord—au coucher, masser la gorge et la poitrine avec du Vicks VapoRub. Ensuite—pour prolonger encore son action déjà durable, étalez une couche de VapoRub sur la poitrine, et recouvrez d'un linge chauffé.

Porcs reçus vivants
(Classification établie après l'abatage)
Sur base du bacon — Pesanteur Chauda 12.30c.
Prix de remise pour beurre et fromage. Montréal et Succursale de Québec.

Comment se soulager des souffrances du RHUME de POITRINE
D'abord—au coucher, masser la gorge et la poitrine avec du Vicks VapoRub. Ensuite—pour prolonger encore son action déjà durable, étalez une couche de VapoRub sur la poitrine, et recouvrez d'un linge chauffé.

La Mutuelle-Vie de l'U.C.C. recrute ses assurés seulement parmi les cultivateurs membres de l'U.C.C. et dans leurs familles. Pendant l'année 1939, elle a recruté 312 nouveaux assurés, dont les polices forment un total de \$262,700.

Comment se soulager des souffrances du RHUME de POITRINE
D'abord—au coucher, masser la gorge et la poitrine avec du Vicks VapoRub. Ensuite—pour prolonger encore son action déjà durable, étalez une couche de VapoRub sur la poitrine, et recouvrez d'un linge chauffé.

OFFRANDES MORTUAIRES
Le tarif pour la publication des noms de personnes qui ont fait des offrandes lors d'un décès (messes, prières, fleurs, télégrammes, sympathies) est de 3 SOUS par nom.

Notre Spécialité
VÊTEMENTS DE DEUIL
Nous comprenons à votre douleur et vous assurons de notre entier dévouement. Si vous ne pouvez venir au magasin, téléphonez-nous.

PACIFIQUE CANADIEN
La mort de Son Excellence, Lord Tweedsmuir, Gouverneur Général du Canada, survenue le dimanche 11 février 1940, a profondément affligé tout le peuple canadien mais de toutes les classes de la population aucune n'est plus sensible à cette perte que la classe agricole.

Excursions à prix réduits aller et retour
\$ 8.60 Montréal
11.35 Ottawa
14.85 Toronto
4.65 Québec
6.60 Trois-Rivières

HOTEL St-LOUIS
33, Rue St-Louis.
Un hôtel de 200 chambres distinction avec bain ou douche dans
Moderne c h a q u e
Tranquille chambre.
Central

Dow LA BIÈRE DE BON GOUT
"EH BIEN, JEAN-QUE DIS-TU D'UNE DOW?"
PAS À DIRE, TU CONNAIS LA MEILLEURE BIÈRE-ALLONS-Y!"
Wm. Dow & Co. Brasseurs—Montréal 1790-1940

Table of market prices for various agricultural products including Agneaux, Moutons, Taureaux, Vaches, and Porcs.

LA MUTUELLE-VIE DE L'U.C.C.
La Mutuelle-Vie de l'U.C.C. vient de publier son troisième rapport annuel. Malgré son jeune âge, (à peine 3 ans), cette société manifeste une magnifique vitalité.

LA MORT DE LORD TWEEDSMUIR UN AMI DE L'AGRICULTURE
La mort de Son Excellence, Lord Tweedsmuir, Gouverneur Général du Canada, survenue le dimanche 11 février 1940, a profondément affligé tout le peuple canadien mais de toutes les classes de la population aucune n'est plus sensible à cette perte que la classe agricole.

LA MUTUELLE-VIE DE L'U.C.C.
La Mutuelle-Vie de l'U.C.C. vient de publier son troisième rapport annuel. Malgré son jeune âge, (à peine 3 ans), cette société manifeste une magnifique vitalité.

ST-EPIPHANE
Baptêmes. — Le 18 février, fut baptisée Marie-Mariette, enfant de M. et Mme Pierre Côté.

ST-MOISE
Mlle Alice Dumas est retournée à Port Colborne, Ont., après avoir passé quelque temps chez M. Évangéliste Dumas.

Voilà du pays à Paques
TARIF SPÉCIAL
DÉPART: de jeudi, 21 mars jusqu'à 2.00 p.m. lundi, 25 mars
RETOUR: départ jusqu'à minuit, le mardi, 26 mars 1940
CANADIEN NATIONAL

NOTES LOCALES

— Le Révérend Père Schelpe, S. J., de Montréal, prêche actuellement une retraite fermée à la Maison Ste-Thérèse. Environ 50 jeunes filles de la ville suivent les exercices de cette retraite.

— Madame J.-A. Théberge et ses jeunes filles Milles Juliette et Georgette sont en promenade aux Etats-Unis.

— Mlle Georgette Lepage est revenue d'une promenade à Ste-Anne de la Pocatière où elle fut l'invitée de Mme Albert Alary, Milles Cécile et Laura Lizotte.

— Mesdames L.-J. Moreault et Antonio Couillard sont de retour de Québec où elles ont passé une huitaine.

— M. Charles Lévesque, de Trois-Rivières, est arrivé en notre ville pour y demeurer.

— M. Armand Châtel a visité ses parents de Montréal récemment.

— M. Georges Robinson et sa fillelette Carol sont de retour de Québec et St-Romuald.

— Milles Margot et Jacqueline Beaulieu, de Sayabec, étaient en visite à Rimouski, ces jours derniers.

— M. Roger Couillard, du Royal 22e Régiment, de Québec, a passé la fin de semaine chez ses parents M. et Mme Alphonse Couillard.

— Madame Jean Lapointe, de N.-D. du Sacré-Coeur, est en voyage à Montréal.

— Mlle Antoinette Pilote, de Caucapscal, est en visite chez sa coeur Mme Raoul Chamberland.

— Milles Rita Darisse et Gertrude Tremblay, de Rivière-du-Loup, ont passé la fin de semaine en notre ville.

— M. Ed. de Salles Latérière, N. P., inspecteur des Bureaux d'Enregistrement, était en ville cette semaine pour faire son inspection annuelle au Bureau d'Enregistrement.

— Mlle Lauretta Roussel de Mont-Joli est en promenade pour quelques jours en notre ville.

— M. Hector Litalien, de Caucapscal, était en visite chez ses soeurs Mmes Emile Migneault et Charles Michaud, la semaine dernière.

— Mlle Elisabeth Poirier a passé une semaine de vacances à Montréal.

— M. l'échevin Joseph Desrosiers est de retour de la Floride où il a passé quelques semaines.

— M. Paul-Emile Dubé, de Montréal, a passé la fin de semaine en notre ville.

— Madame Godefroy Bouillon est actuellement à l'Hôpital St-Joseph de Rimouski où elle a subi une opération chirurgicale. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

— M. Yvon Desrosiers du Royal 22e Reg. était en ville dimanche dernier.

— M. Adolphe Bernier, de Montmagny, était en ville par affaires, la semaine dernière.

— M. et Mme Thomas Bernier sont de retour d'un bref voyage à Montréal et Québec.

— M. Alphonse Michaud et son fils M. Fernand Michaud, de Pricé, étaient en visite chez M. Emile Michaud, récemment.

— Madame Jean-Baptiste Charette, de Chute-aux-Outardes, est en ville à l'occasion de la mort de son mari M. J.-B. Charette, décédé à l'Hôpital St-Joseph, jeudi matin, des suites d'un accident.

— M. Léonidas Drapeau, de Jossard, Alberta, était en ville ces jours derniers.

— M. Ferdinand Dupont, Lac-au-Saumon, était en ville hier et a visité son fils M. Rodrigue Dupont, étudiant au Séminaire de Rimouski.

— M. Jean-Baptiste Dubé, de Pointe-au-Père, est parti dimanche soir pour Rutland, Sask.

ABANDON DES AFFAIRES

Dans une circulaire adressée à ses clients, le magasin de feu Michel Michaud annonce qu'il abandonne les affaires et a organisé à cette occasion une grande vente afin de pouvoir liquider tout le stock rapidement.

ST-MOISE

Réunion de l'U.C.C. Bon nombre de cultivateurs étaient présents à la réunion mensuelle de la semaine dernière. Dans une allocution, l'aumônier est revenu sur le thème de la coopération et a insisté sur la nécessité pour les membres de faire partie des équipes d'étude. Le reste de la réunion fut consacrée à la discussion des problèmes suivants: octroi sur les engrais chimiques, port des lumières sur les voitures hippomobiles et le suffrage féminin aux élections provinciales. A la fin de la réunion trois résolutions furent adoptées en ce qui concerne ces problèmes.

Tournoi de Ski. — La course annuelle pour le championnat des coureurs en ski a eu lieu, dimanche dernier, et remporta un grand succès. Dix-huit coureurs avaient donné leur nom à l'organisateur et ont tous participé à la course. Le départ et l'arrivée se sont faits à l'église où la population s'était rassemblée. Les vainqueurs sont les suivants: 1er Cyrille Harvey,

QUELQUES VOIX DE

NOTRE PAYS

Coups de marteaux

On parle de la candidature de M. Pierre Desrosiers dans Sainte-Marie, qui semble un nid à candidatures hétéroclites. M. Desrosiers n'est pas inconnu du public, ayant été l'un des fondateurs, avec M. Anaclel Chalifoux, de cette fédération de Clubs ouvriers qui, vers 1933-34, fut l'une des meilleures tumisteries encore lancées à Montréal. A part d'être l'inventeur d'un parfum « pour se faire aimer », M. Desrosiers exerça divers métiers dont le plus fameux fut celui de « charmeuse de serpents » au Parc Dominion. Lisez bien: « charmeuse de serpents » et non « charmeur ». Mais si M. Desrosiers, sous un déguisement féminin, a pu enjôler des reptiles, il n'a jamais été capable, dans ses habits masculins, d'enjôler les électeurs, car il a été battu partout où il s'est présenté, et c'est le sort qui l'attend dans Sainte-Marie, sous quelque drapeau qu'il se cache.

Les époux Grondin ont été pendus à la prison de Montréal la semaine dernière. Au lieu d'être placés dos à dos, ils ont été lancés dans l'espace une quinzaine de minutes l'un après l'autre, ce qui était beaucoup moins romantique. Cette exécution devait avoir lieu à Saint-Joseph de Beauce, mais il paraît que les Beaucerons (...) ont voulu garder très vierge leur devise: pas de pendaison dans la beauce. Les campagnards nous envoyaient déjà leurs chomeurs, et c'était assez. Qu'ils nous envoient par dessus le marché leurs pendus, c'est décidément trop.

Nos volontaires n'attendent pas d'être rendus sur la ligne Maginot pour faire preuve de leur humeur belliqueuse. La dernière manifestation de cet esprit guerrier s'est produite à Toronto, où une centaine de ces soldats en herbe ont dévasté une hôtellerie de fond en comble. Le comique de l'affaire, c'est qu'ils se seraient trompés d'adresse, d'après la déclaration de l'hôtelier qui dit n'avoir jamais eu de difficultés avec les envahisseurs. La même chose s'étant produite à Montréal et à Ottawa, la meilleure punition à infliger aux perturbateurs serait peut-être de les envoyer directement au front, afin de leur fournir plus tôt l'occasion de se trotter aux Boches et non plus à de paisibles garçons d'hôtel.

L'Armée Républicaine Irlandaise continue de faire exploser des bombes ça et là en Angleterre. Si les Irlandais ne trouvaient pas à se battre quelque part, on se demande en vérité ce qu'ils deviendraient, à moins de s'exterminer entre eux. Ceci nous rappelle une anecdote qui date des guerres carlistes en Espagne, c'est-à-dire bien avant celle de Franco. Un journaliste étranger visitant les troupes carlistes avisa un soldat d'un type tout différent des autres. — De quelle nationalité êtes-vous ? s'informa-t-il. — Irlandais, répondit l'interpellé. — Pourquoi êtes-vous ici ? — Parce que c'est le seul endroit du monde où l'on se bat, par le temps qui court, répondit l'Irlandais avec un gros sourire.

FLAMBEAU.

(« L'AUTORITE », Montréal).

LE TRANSPORT DES ELECTEURS

La nouvelle loi électorale fédérale adoptée en 1938 est en vigueur pour la première fois dans la présente campagne. La loi contient plusieurs dispositions nouvelles qui ont été adoptées dans le but d'assurer la liberté du vote.

L'une des plus importantes de ces nouvelles dispositions est celle qui a trait au transport des électeurs. La loi défend sous peine de nullité de l'élection de transporter ou de faire transporter les électeurs au bureau de vote ou dans les environs au bureau. Le conducteur de la voiture est de plus passible de plusieurs centaines de dollars d'amende.

Les rues de nos villes et les routes de nos villages auront donc un tout autre aspect le jour du vote.

(« L'ACTION CATHOLIQUE », Québec).

LE CAS DE L'AFRIQUE-SUD

Le ministre de l'Union Sud-Africaine au Canada, M. de Waal Meyer, est allé répéter à Toronto ce qu'il avait déjà dit à Montréal, il y a quelques semaines, quant à l'attitude de son pays dans la guerre, quant à l'attitude aussi de certains hommes politiques sud-africains. Les chefs de plusieurs partis politiques du pays des Boers se sont prononcés contre la participation à la présente guerre européenne, ils s'opposent de façon non équivoque à semblable participation. En divers pays britanniques et notamment au Canada, des gens sont portés à attribuer cela à un sentiment pro-allemand et pro-naziste. Rien de plus inexact, de plus faux, dit M. Meyer. Les Boers en question pensent à leur pays, ils considèrent que, dans son intérêt même, leur pays ne doit pas se mêler de la nouvelle guerre de l'Angleterre et que l'Empire fait sienne.

Qu'on les approuve ou qu'on les désapprouve, il convient de considérer les faits tels qu'ils se présentent et tels qu'ils sont. La sympathie allemande ou la sympathie naziste n'a rien à voir en l'affaire. Il s'agit d'un sentiment nationaliste, d'un sentiment boer.

La majorité du Parlement du Cap, dirigée par un Boer, le général Smuts, s'est prononcée pour la participation, mais, il convient de le noter, pour une participation qui est différente de celle du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. L'Afrique-Sud prend part à la guerre, mais surtout en vue de la défense de son propre territoire, ce qu'elle prépare, c'est la défense même de son territoire. Sa participation ne semble pas devoir aller au delà de cette limite. C'est ce qui ressort de la déclaration faite par M. Meyer à Toronto.

Le gouvernement de l'Union Sud-Africaine a placé au Canada de fortes commandes pour des chausses et pour des tissus divers dont son intendance militaire a besoin. Les manufacturiers canadiens auxquels ces commandes ont été données ne les remplissent toutelois qu'après d'autres qui leur viennent du gouvernement canadien. Les commandes canadiennes auront priorité parce qu'elles sont plus pressantes que les commandes africaines, l'Afrique-Sud, selon l'explication de M. Meyer, faisant des préparatifs en vue surtout de la défense de son territoire. Et l'on sait qu'il n'est pas encore question d'hostilités de ce côté.

L'Afrique-Sud, un Commonwealth de l'Empire, prend part à la guerre mais pas de la même manière que le Canada. Là-bas, la défense du territoire national ne dépasse pas les limites mêmes du territoire national ou, tout au plus, des territoires avoisinants.

Emile BENOIST.

(« LE DEVOIR », Montréal).

qui a parcouru la distance en 19 minutes, 2e Raphaël Ducasse, 19½; 3e, Noël Ouellet et Roland Gagnon (Ex aequo) 27 minutes; 5e, Jean-Marie Fraser et 6e, Raymond Gagnon.

Deux des concurrents n'avaient que 8 ans, Gustave Sirols et Yvon Fraser et ont mérité chacun un prix de consolation. Gustave Sirols avait parcouru la distance en 24 minutes et Yvon Fraser en 26 minutes.

Le comité organisateur préparera maintenant un concours de descentes et nous espérons qu'il recevra encore l'encouragement de la population.

Sépulture. — Lundi, le 4 mars, a eu lieu le service de Dame Rosalie Gendron, épouse de M. Philippe Lepage, décédée le 1er mars à l'âge de 56 ans.

Outre les membres de la famille, on remarquait aux funérailles beaucoup de parents et d'amis de la paroisse de St-Damase et un grand nombre de paroissiens qui ont rendu un beau témoignage d'estime et de sympathie à la famille. Les funérailles étaient sous la direction de M. Victor Sirols.

QUESTIONS DE FRANCAIS

« La presque totalité ». — Autre expression curieuse, mais dont la bizarrerie, cette fois, n'a point d'excuse. Presque est un adjectif, et un adjectif ne modifie pas un nom, mais un verbe, un adjectif ou un autre adjectif. On dira bien: c'est presque tout, on ne dira point: c'est le presque tout; je suis rendu presque à la fin de mon travail, et non: à la presque fin; ce serait burlesque. L'oreille s'est habituée à la presque totalité: hélas! elle s'habitue à tout. Mais l'habitude ne rend pas le vice légitime. Quoi de plus simple d'ailleurs que de corriger cette vicieuse locution en la remplaçant par presque la totalité. Celle-ci est toute naturelle et rentre dans l'usage général, auquel elle fait seule exception.

« M. H. B. reste des plus discret. » — Voilà un singulier qui est plus que singulier, qu'on ne passe le jeu de mots. Comment donc prétend-on analyser cela? Il faudrait dire: discret des plus... sous-entendu discrets. A quoi bon alors? Et qui comprendrait ce logographe? Pourquoi se mettre à la torture pour compliquer un cas des plus simples? On a beau faire, on ne changera pas la nature du superlatif, et les plus (des plus, a-t-il de les plus), c'est un superlatif pluriel. Par conséquent, des plus discret est un franc solécisme. Et celui qui l'a commis l'a fait par ignorance, ou par distraction, ou par une erreur inadmissible. Et l'on serait mal venu, de toute façon, de tenter de le disculper.

« S'empirer ». — Le Facétieux dirait que celui-là empirer, ce qui serait, en un sens, bien pire!

En voici un autre, si ce n'est le même, qui « lit une attaque de grippe ». On fait aujourd'hui toutes les maladies, c'est connu, on fait de la fièvre, de la colique, etc. Mais celui-là ne se contente pas, au gré du chroniqueur, de faire de la grippe; il devient agressif, il fait des attaques. Il s'attaque lui-même! Dieu le préserve, le malheureux, d'être seulement malade!

N. DEGAGNE, ptre. (« LE PROGRES DU SAGUENAY », Chicoutimi).

SACHA GUITRY

M. Sacha Guitry. Sa finesse d'esprit est si subtile que dire une bêtise en sa présence devient une incongruité.

Lorsque Sacha Guitry est en scène, le lien qui le relie à son public est presque palpable. Les réactions de ceux qui l'écoutent sont dominées par une manière de charme, parent de l'envoûtement.

Ne cherchons pas, dans l'échelle des valeurs artistiques, celle du genre de ses oeuvres, heconnaissons que, dans ce genre, ce qu'il crée est parfait. Et, quand les phrases qu'il a écrites sont interprétées par lui, il nous impose ce frissonnement que l'on éprouve en découvrant une nouvelle perfection, plus grande que celle que l'on pensait connaître.

Les répliques et l'esprit des mots s'entrecroisent comme des lignes d'une stricte élégance. Stricte élégance, et cependant familière et désarçonnante.

Il établit dans la salle une sorte de communion entre lui et les spectateurs et les spectateurs entre eux.

Un geste esquissé, l'espace qu'il met entre deux mots, les quelques dixièmes de seconde auxquels il laisse le public suspendu, attendant la réponse imprévue, font d'un texte plein d'esprit, une phrase que l'on entend avec les nerfs, les yeux et les oreilles. Les formes que, par sa maîtrise des sons, il donne au mot, sont innombrables.

Et c'est dans sa bouche qu'il faut entendre le mot: « Abominable » pour en concevoir toute la portée. S'il dit de quelqu'un qu'il a « une abominable bobine », vous êtes assuré que ce personnage a réuni, pour s'en parer, les plus insidieuses laideurs et les plus infâmes.

On se rend compte des difficultés au devant desquelles allait M. Sacha Guitry en abordant le cinéma. Où étaient la rumeur et le silence du public? Comment retrouver dans la ligne descendante du rire le point précis où lâcher le mot qui allait le faire rejallir.

D'un talent si personnel, dont le libre jeu ne commence qu'à la perfection, qui vit de la subtilité

et de l'humeur des spectateurs, comment faire un talent tributaire des éclairages, de la chimie des photographies et de la physique des sons enregistrés? Mais ses oeuvres ont été la réponse!

Avec le mois de mars le printemps semble déjà arrivé. La température n'a plus rien d'hivernal, malgré la courte tempête, d'ailleurs peu violente, et la petite bordée de neige de la nuit dernière. Depuis lundi la surface des chemins s'est tellement amollie et brisée que la circulation en voiture, surtout en automobile, devient de plus en plus malaisée. Le passage du grattoir-tracteur dans les rues nivelle heureusement assez bien la chaussée en la débarrassant de sa neige fondante.

OTTAWA. — En novembre et décembre 1939, le bureau du Contrôleur des publications, qui travaille de concert avec la Censure de la presse, a lu 23.000 journaux et périodiques, soit une moyenne de 1280 par semaine. Outre les journaux français et anglais, ce bureau a lu des publications en 20 langues étrangères. Tous les imprimés en français relèvent, pour fins de censure, du bureau de Montréal.

REMERCIEMENTS

Les membres de la famille de Mme Ve Lucien Collin remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie de quelque manière dans le deuil qui vient de les frapper.

CABANO

Nécrologie. — Est décédé à la demeure de son père, M. le Dr Léon Côté, M. Alexandre Côté. Il a succombé à une affection cardiaque, dans la nuit du 28 au 29 février dernier, à l'âge de 44 ans et 6 jours. Son service et sa sépulture ont eu lieu en notre paroisse le 4 mars, au milieu d'une assistance nombreuse. On remaquait au choeur, M. le chanoine Ernest Gagnon, curé de Notre-Dame du Lac, lequel a fait la levée du corps. Le service a été chanté par le frère du défunt, M. l'abbé Charles-Eugène Côté, curé à Rivière-à-Claude (Gaspé), lequel était assisté de M. l'abbé Lévesque, vicaire à St-Louis du Ha! Ha! en qualité de diacre, et de M. l'abbé Couturier, vicaire à Cabano, en qualité de sous-diacre. La chorale des FF. du Sacré-Coeur a exécuté une messe en parties et M. Fortin, de Montmagny, (frère de notre sympathique Dr J.-E.-A. Fortin), a chanté deux motets de circonstance de sa voix chaude et vibrante. Nous prions M. le Dr Léon Côté, M. l'abbé Chas-Eug. Côté, M. et Mme J. E. A. Fortin, Milles Thérèse et Gertrude Côté ainsi qu'à leur nombreuse famille de bien vouloir agréer nos sincères condoléances.

Fête sportive. — Le club du Progrès (Chambre de Commerce de Cabano) avait organisé une fête sportive dimanche dernier, qui fut des mieux réussies. Il y eut courses en skis, en raquettes, puis sur la patinoire, une variété de

A LOUER — Appartement qui peut servir de poste de commerce, salon de coiffure, succursale d'agence ou bureau. S'adresser 108 RUE ST-GERMAIN.

VOYEZ DU PAYS A PAQUES

PRIX REDUITS

ENTRE TOUTES LES GARES ET STATIONS AU CANADA ET POUR CERTAINS ENDROITS AUX ETATS-UNIS

TARIF SIMPLE PLUS 25% POUR BILLETS D'ALLER ET RETOUR Aller — départ de jeudi, 21 mars, jusqu'à 2.00 h. p.m. lundi, 25 mars 1940. Retour — départ jusqu'au dernier train du mardi, 26 mars 1940.

Minimum des Prix réduits — 25c. Profitez de cette longue fin de semaine pour visiter vos parents ou vos amis

Renseignements et billets sur demande à C. A. LANGEVIN, Agent du Traile Voyageur, Pacifique Canadien, Gare du Palais, Québec, représentant toutes les lignes de navigation océanique ou encore en s'adressant à P. E. GINGRAS, Agent de District, Gare Windsor.

Pacifique Canadien

TABLES POUR CLAVIGRAPHES.



Solidement construites en métal, légères et durables et assez fortes pour porter les machines de bureau les plus pesantes. Roulettes en caoutchouc. Finies vert olive. Prix très spécial.

L'IMPRIMERIE GILBERT Ltée 144-146 Ave. de l'Evêché RIMOUSKI

SOYEZ SUR D'AVOIR VU LES DEUX AVANT D'ACHETER



ELLES SONT CHIC LES NOUVELLES CHAUSSURES

De Luxe GOODRICH

Légères comme une plume, faciles à mettre et d'une durée surprenante.

LE SHADOW 2.95

Construction Shomertog tout en caoutchouc. Temoir de sûreté invisible. Doublure en filé élastique. Garniture fini grenu. Talons: Médium et haut. Hauteur approximative, le Shadow 10" — Le Wisp 8½"



Les modèles, tels qu'illustrés, seront expédiés par la poste à nos traits, aux clients éloignés.

Le Wisp 2.75

LE MAGASIN ST-GEORGES ENREGISTRE



Pour la...

Vente, location et réparation de machines à écrire, machines à additibnner. L'Imprimerie Gilbert Ltée. RIMOUSKI.

Au Cartier

LES 10-11-12 MARS — DIMANCHE, LUNDI, MARDI: RAIMU, GERMAINE DERMZO, BERNARD LANCRET et PAUL CAMBO

LE HEROS DE LA MARNE

LES 13-14 MARS — MERCREDI ET JEUDI: Reprise du film qui gagna la coupe Mussolini à la Biennale de Venise

LA GRANDE ILLUSION

LES 15-16 MARS — VENDREDI ET SAMEDI: Le film de la visite royale au Canada, présenté sous les auspices de la « Croix Rouge »

THE ROYAL VISIT

AVEC BASHFUL BUCKAROO AVEC 12ème EPISODE DE LA SERIE "FLYING G-MEN"

VIGNETTES

EN LIGNE OU DEMI-TON SUR CUIVRE OU SUR ZINC

TELEPHONE 100

DESSIN & Photographure CLAIRES

BLAIS

Rimouski

IMPRIMERIE BLAIS, RIMOUSKI.

MAISON A VENDRE



Maison en brique à deux logements, chauffée à l'eau chaude, garage pour deux autos, hangar en métal, 30 x 40, le tout rapportant \$90.00 de loyer par mois.

Prix de vente \$6500.00

S'adresser à

ISIDORE BLAIS RIMOUSKI.